

RAPPORT FINANCIER

2015



Gilles FOURCADE
Administrateur
de Caisse locale

Philippe ODDOU
Association
«Sport dans la Ville»

Amélie PROTIERE
Conseillère

Guillaume PAIN
Directeur général
«Le Joint Technique»

Nelly CHATAIN
Cliente sociétaire



Coopérer
Entreprendre **Innover**
ensemble!

SOMMAIRE

Chapitre 1 :

Les Comptes sociaux et Notes Annexes	page 03
Rapport de Gestion	page 04
Bilan au 31 Décembre 2015	page 12
Hors-bilan au 31 Décembre 2015	page 14
Compte de Résultat au 31 Décembre 2015	page 15
Notes Annexes aux Comptes sociaux	page 17
- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	page 17
- Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	page 20
- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan	page 28
- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan.....	page 37
- Note 20 à Note 25 : Hors-bilan.....	page 45
- Note 26 à Note 39 : Informations sur le compte de résultat	page 52
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 60
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	page 62

Chapitre 2 :

Les Comptes Consolidés aux normes IFRS	page 65
Cadre Général	page 67
Etats Financiers Consolidés au 31 Décembre 2015	page 71
Notes Annexes aux États Financiers	page 78
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	page 158

Chapitre 3 :

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	page 161
Résolutions à caractère ordinaire	page 162
Tableau de bord indicateurs RSE	page 164
Attestation de présence des indicateurs par le commissaire aux comptes	page 168

La relation avec nos clients et sociétaires est au coeur de nos métiers. Aussi, nous avons choisi d'illustrer la couverture de ce Rapport financier avec des personnes de tous horizons, actives sur notre territoire : clients, collaboratrice et élu de Caisse Locale. La photo a été prise sur le Campus Crédit Agricole à Champagne-au-Mont-d'Or avec, en arrière plan, le Centre de réunions de Champfleuri, futur siège du "Village by CA Centre-est".

Chapitre
1

LES COMPTES SOCIAUX ET NOTES ANNEXES

CONTEXTE ÉCONOMIQUE & FINANCIER

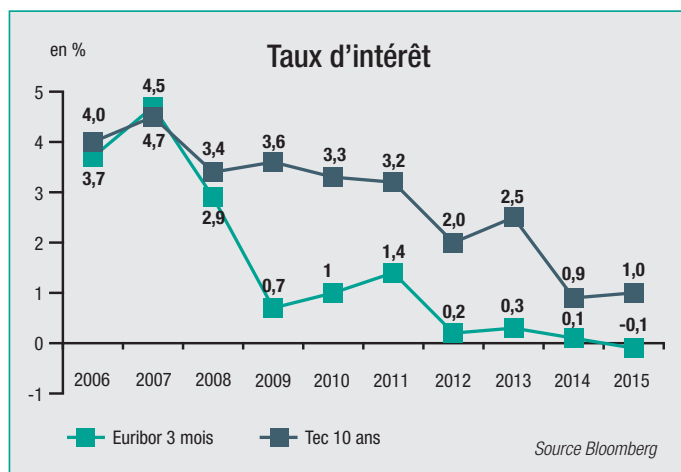
Sur l'année 2015, le taux de croissance mondial est attendu à 3,2%, en légère baisse par rapport à 2014. Après un premier semestre plutôt dynamique, les perspectives pour le second semestre ont été assombries par la baisse de la demande chinoise, les incertitudes d'évolution des taux d'intérêt aux Etats-Unis et les retombées de la crise de la dette grecque en Europe.

L'environnement global reste incertain et l'amélioration de la croissance française est timide. L'évolution des marchés demeure très volatile. Les exportations sont favorisées par un taux de change de l'euro face au dollar plus bas de 5% par rapport à l'an dernier, du fait de la différenciation de politiques monétaires entre la FED et la BCE. Au cours du mois de décembre 2015, le prix du baril de pétrole a connu une nouvelle baisse marquée de 30%.

En France, les incertitudes ne manquent pas :

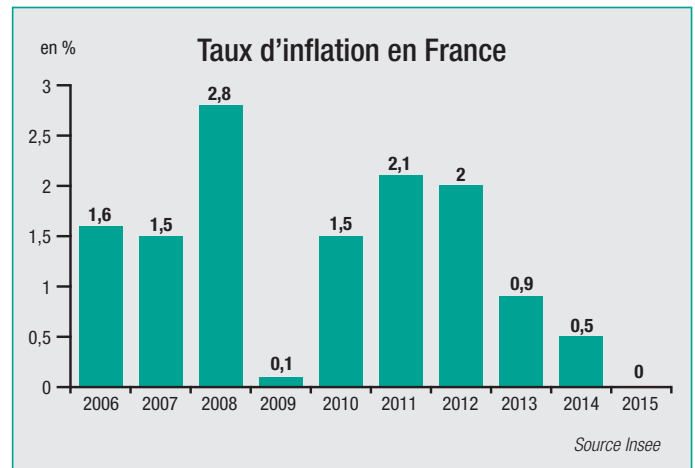
- sur le plan interne, en lien avec l'ampleur du redémarrage de l'investissement,
- sur le plan du commerce extérieur, en lien avec le faible dynamisme de la demande pour les produits français alors que les grands pays émergents présentent des perspectives de croissance ralenties (Russie, Brésil, Chine).

Des contraintes structurelles continuent de peser sur la croissance française (déficit de compétitivité, confiance dégradée, poursuite de l'ajustement budgétaire, augmentation régulière des contraintes réglementaires).

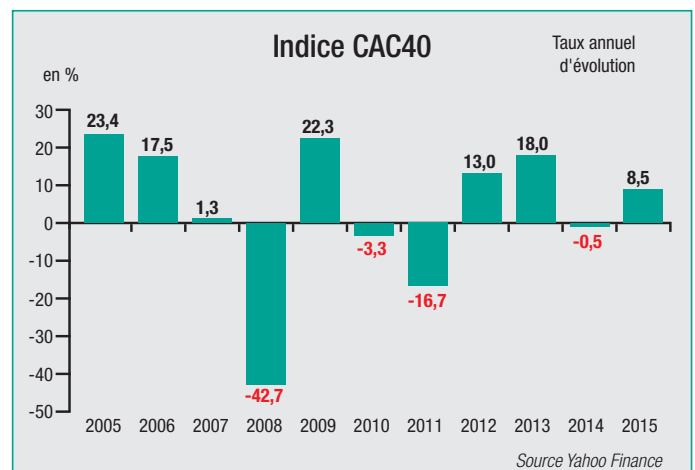


Sur le plan monétaire, les mesures de la BCE ont permis aux états de conserver des marges de manœuvre budgétaires, en maintenant des coûts de refinancement très faibles, voire négatifs pour les rendements obligataires. Les conditions de financement des agents restent très favorables avec un taux long OAT dix ans qui demeure en dessous de 1%.

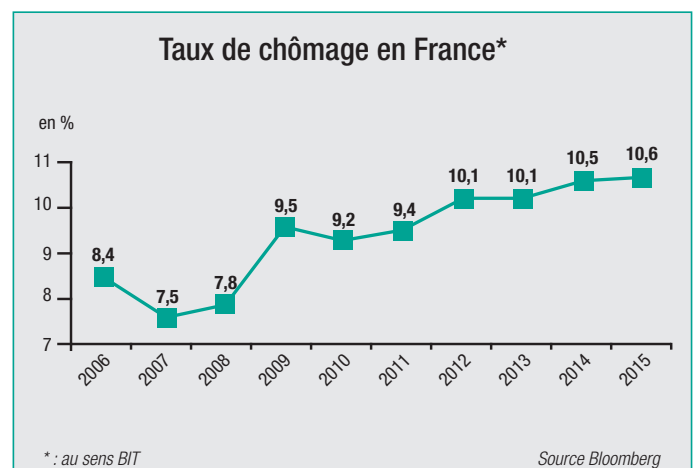
Cette situation, dans la lignée des deux dernières années, a contribué à maintenir l'inflation à un niveau historiquement faible. Ainsi, en France, cette dernière a finalement été nulle pour l'année 2015.



En ce qui concerne les marchés boursiers, le CAC 40 termine l'année à 4 637 points, en hausse de 8,53% par rapport à l'année précédente, après avoir été confronté en 2015 à une forte volatilité : appréciation sur le premier quadrimestre 2015 permettant d'atteindre un point haut annuel à fin avril (5 269 points), puis volatilité importante, et orientation baissière sur le reste de l'année, d'ailleurs confirmée en début d'année 2016. Deux phases de repli ont pu être observées en lien avec la crise grecque pour la première et le ralentissement de l'économie chinoise pour la seconde.



Le chômage en zone Euro a baissé cette année et touche désormais 11% de la population active. La France fait chemin inverse, et tend à se rapprocher de la moyenne européenne. Sous l'effet d'une croissance très modeste en 2015 en France, le taux de chômage a continué à se dégrader cette année et s'établit à 10,6% à fin 2015.



La croissance de la zone Euro en 2015 (attendue à +1,8%) est plus tonique qu'en 2014 (+0,9%), et rejoint les niveaux des Etats-Unis (+1,7%) et du Japon (+1,9%), mais reste néanmoins en-deçà de la croissance mondiale (+3,2%). L'économie française apporte sa contribution à la dynamique de croissance de la zone Euro, avec un rythme de croissance confirmé par l'Insee à 1,1% en 2015, en amélioration par rapport à 2014 (0,2%).

Le Crédit agricole Centre-est développe ses activités dans une région attractive, dotée de puissants atouts : positionnement stratégique de carrefour européen, proximité d'importants marchés, cadre de vie remarquable dont la métropole lyonnaise est un fleuron dans les classements mondiaux, fort potentiel de recherche et d'innovation avec de nombreux "clusters" et pôles de compétitivité. Son marché est dynamique sur le plan de la démographie. Par ailleurs, les derniers taux de chômage connus sont inférieurs à 10% en Rhône-Alpes et Bourgogne, les 2 régions sur lesquelles intervient la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le Crédit agricole Centre-est dispose d'un réseau de 298 points de vente, agences de proximité et réseaux spécialisés au service de l'ensemble de ses clients.

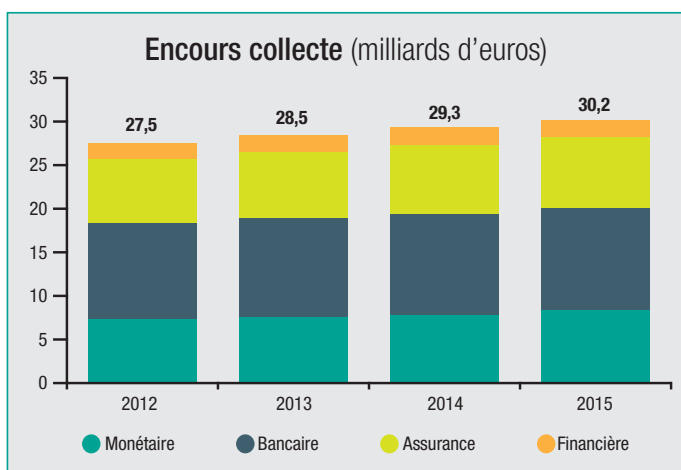
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Dans un contexte de taux particulièrement bas et de croissance modeste, le Crédit agricole Centre-est a démontré sa capacité à se développer sur tous ses métiers et continue d'accompagner les projets des entrepreneurs et particuliers sur son territoire.

2015 a été marquée par une activité crédits sans précédent, et plus particulièrement en crédits habitat. L'activité collecte s'est également bien tenue, sous l'effet de la dynamique de l'épargne logement, des livrets à taux boostés et des dépôts à vue pour la partie épargne bilan et de la poursuite de l'attrait de l'épargne assurance.

COLLECTE

L'encours total de collecte atteint 30,2 milliards d'euros à la clôture 2015, soit une progression de 3,0% sur l'exercice. Les deux tiers de cet encours de collecte sont conservés au bilan du Crédit agricole Centre-est et sont ainsi mis au service du développement du territoire au travers des crédits qu'ils permettent de refinancer.



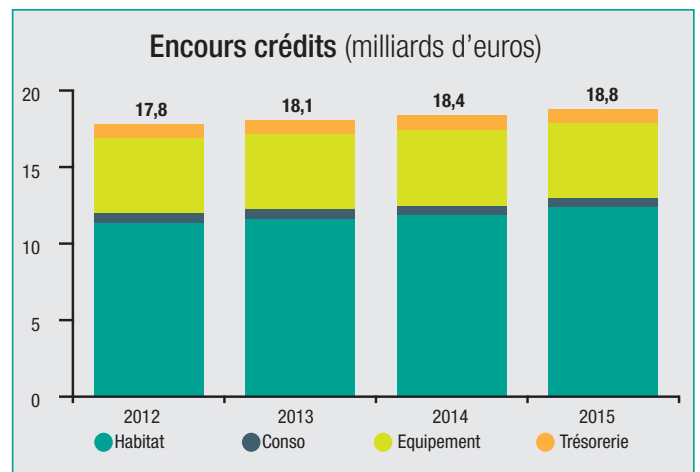
La collecte monétaire a progressé de 7,6% sous l'effet des encours des dépôts à vue des clients et présente un encours de fin de période de 8,3 milliards d'euros.

Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 11,7 milliards d'euros, en hausse de 0,5% principalement tirés par l'épargne logement. Le livret sociétaire connaît toujours du succès, enregistrant un montant de collecte nette de 84 millions d'euros, portant l'encours total à 684 millions d'euros. L'encours d'épargne sur les supports d'assurance vie a progressé de 3,7%, pour un encours total de 8,2 milliards d'euros.

L'année boursière, dans un contexte global d'incertitude et de forte volatilité au second semestre, a favorisé l'aversion au risque. Au final, les encours d'épargne financière ont baissé de 2,4% pour atteindre un peu moins de 2 milliards d'euros.

CRÉDITS

Avec une demande de crédits très tonique sur l'ensemble de l'année 2015, l'encours de crédits affiche une croissance de 2,3% sur l'exercice et atteint 18,8 milliards d'euros au total.



Le montant total des nouveaux crédits injectés en 2015 par le Crédit agricole Centre-est dans l'économie régionale a atteint 3,9 milliards d'euros, en hausse de 26% par rapport à 2014, en intégrant la production de crédit-bail réalisée par Crédit Agricole Leasing et Factoring. Les réalisations de crédit sont principalement tirées par les réalisations de crédit habitat (+42,9%) ; les autres compartiments affichent également des progressions positives (crédit à la consommation +7,7%, financement des entreprises, des professionnels et des agriculteurs +2,2%). L'activité habitat a été favorisée par un contexte de taux bas qui a engendré une activité de remboursements anticipés de crédits habitat sans précédent pour plus d'1 milliard d'euros ainsi qu'une année record de réaménagements habitat pour 1,7 milliards d'euros (à comparer aux 406 millions d'euros de 2014).

ASSURANCES ET SERVICES

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi en 2015 le développement de son activité assurances. Ainsi plus de 25 500 "entretiens protection" ont été réalisés avec nos clients. La Caisse régionale détient un portefeuille de plus de 630 000 contrats d'assurances des biens et des

personnes avec ses filiales Pacifica et Predica. Ce portefeuille comprend notamment plus de 236 000 contrats IARD (Incendie Accidents et Risques Divers) des particuliers et 38 000 contrats IARD de la clientèle professionnelle. Le nombre de contrats de prévoyance Predica reste stable avec plus de 201 000 contrats. L'année 2015 a par ailleurs vu l'accompagnement de plus de 40 600 sinistres IARD par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, avec un taux de satisfaction de 93% des clients accompagnés.

Suite à une nouvelle loi qui prévoit la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés du secteur privé à partir du 1^{er} janvier 2016, le Crédit agricole Centre-est a commercialisé près de 360 contrats de santé collective Pacifica auprès de ses clients professionnels à fin 2015. Par ailleurs, 5 000 salariés des entreprises de nos territoires ont été couverts par l'offre Santé collective Predica.

Dans une démarche d'excellence relationnelle, l'attention portée à la qualité des services bancaires au quotidien à destination des particuliers, des professionnels et également des agriculteurs, se traduit par la commercialisation de près de 500 000 Comptes à Composer (y compris Comptes Services).

CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

61 453 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2015, portant à 1 204 023 le nombre de clients qui nous accordent leur confiance.

L'intégration progressive du digital dans les agences de proximité a contribué à renforcer notre relation avec les clients et les sociétaires, et permet de répondre à leurs attentes nouvelles.

Parmi nos clients, 393 064 sont sociétaires d'une Caisse locale de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, preuve de leur confiance dans le modèle mutualiste du Groupe Crédit Agricole, et dans les valeurs d'utilité, de responsabilité et d'engagement. En 2015, 223 initiatives locales ont été menées par les Caisses locales, traduisant ainsi leur dynamisme et leur implication.

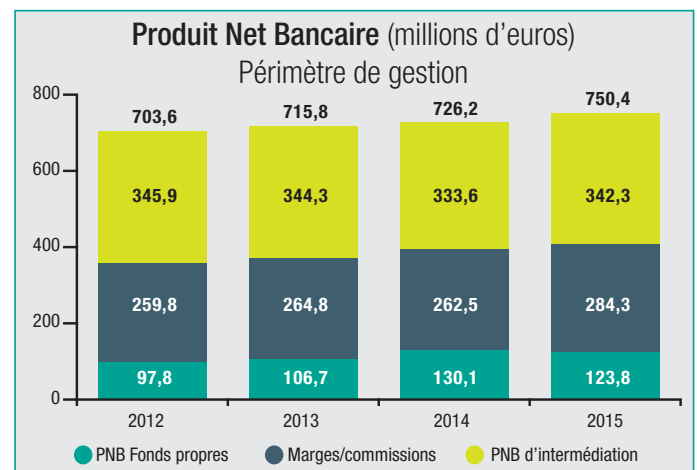
Les actions de valorisation du modèle mutualiste et du sociétariat ont fortement mobilisé les collaborateurs et le réseau des élus du Crédit Agricole. Le Pacte Coopératif et Territorial permet d'animer cet engagement auprès d'un large public.

ANALYSE DES RÉSULTATS EN NORMES FRANÇAISES

Cette analyse est réalisée sur le périmètre constitué par le Crédit agricole Centre-est seul et la Société Technique de Titrisation (STT) qui porte les encours de crédits titrisés en 2015 (Cf. Faits marquants de l'exercice page 8). Ce périmètre, appelé périmètre de gestion, reflète l'activité complète de la Caisse régionale et permet d'observer les évolutions par rapport à l'exercice 2014 sur un périmètre identique.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Au 31 décembre 2015, le Produit Net Bancaire (PNB) s'élève à 750,4 millions d'euros, en croissance de 3,3% par rapport à l'exercice 2014, porté par la progression de 5,1% du PNB d'activité (PNB d'intermédiation + marges sur commissions).



Le PNB d'intermédiation présente une hausse de 2,6%, notamment favorisée par l'évolution du provisionnement couvrant les risques relatifs aux plans d'épargne logement et les indemnités de remboursement anticipé versées par les clients. Le contexte inédit de taux bas pèse sur le rendement du portefeuille de crédits mais est favorable au coût des ressources, dont la gestion a aussi été optimisée.

Les commissions affichent une progression de 8,3% en un an, sous l'effet d'une bonne dynamique de conquête de nouveaux clients d'une part, et d'équipement de nos clients en assurances et services, d'autre part.

Enfin, le PNB issu de la gestion des fonds propres de la Caisse régionale est en repli de 4,9% en comparaison avec 2014. Il est pénalisé par le contexte de taux défavorable ainsi que par les obligations réglementaires qui s'imposent en matière d'investissement, au premier rang desquelles figure la constitution des réserves liquides éligibles au ratio de liquidité à court terme LCR (Liquidity Coverage Ratio, couverture des besoins de liquidité à 1 mois).

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 351,2 millions d'euros, en progression de 2,0% par rapport à 2014.

En 2015, le Crédit agricole Centre-est a accéléré son plan d'investissement avec le lancement de son programme de transformation et de modernisation : ouverture des cinq premières Agences Locales et Digitales, déploiement de la signature électronique en agence, formation et rénovation du site de Bourg Kennedy qui s'est ouvert sur le monde économique bressan et rassemble nos expertises commerciales. Le Crédit agricole Centre-est devient le mécène de l'école de management EM LYON, apportant ainsi son soutien à la création et au développement du Creativity & Learning Hub Crédit Agricole.

L'exercice a également été marqué par l'augmentation des frais de personnel (notamment pour faire face au volume de dossiers de crédit) et par l'impact des évolutions réglementaires (Fonds de Résolution Unique, contribution BCE, fonds de soutien aux collectivités publiques).

Au 31 décembre 2015, le poste "Fournisseurs à payer" représente un total de 1,6 million d'euros. L'ensemble de ces factures est payé en janvier 2016. À défaut d'indication ou de prescriptions particulières, le Crédit agricole Centre-est règle ses factures dans un délai maximum de 30 jours date de facture. Pour rappel à fin décembre 2014, le solde était de 1,2 million d'euros.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) 2015 s'élève à 399,3 millions d'euros contre 382 millions d'euros pour l'exercice 2014, soit une progression de 4,5%.

LE COÛT DU RISQUE

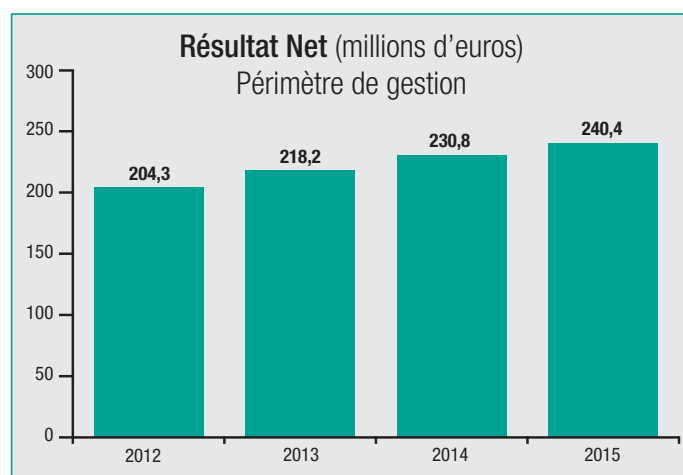
Dans un contexte économique atone, les encours de créances douteuses et litigieuses se sont accrus de 3,3% en un an pour atteindre 393 millions d'euros, ce qui marque, pour autant, une bonne maîtrise des risques. Ces créances représentent 2,1% des encours de crédits bruts, soit une hausse contenue de 2 points de base par rapport à 2014. Le taux de couverture des encours douteux et litigieux par des provisions affectées s'élève à 64%. Au final, les mouvements de provisions au titre des risques individuels et des risques filières, ainsi que le coût des créances irrécouvrables portent le coût du risque à 21,3 millions d'euros à la fin de l'exercice 2015. Il est en baisse de 2,5 millions d'euros par rapport à 2014.

LE RÉSULTAT NET

Les autres produits et charges venant en déduction du résultat brut d'exploitation se composent d'éléments exceptionnels non récurrents qui représentent une contribution négative de 11,4 millions d'euros et de dotations nettes aux provisions pour Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et réglementées pour un montant total de 22,7 millions d'euros.

Au final, après la prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 103,4 millions d'euros, **le Résultat Net social de la Caisse régionale et de la Société Technique de Titrisation au titre de l'exercice 2015 s'élève à 240,4 millions d'euros, en croissance de 4,2% par rapport à 2014.**

Sur le périmètre du Crédit agricole Centre-est seul, le Résultat Net social s'élève à 240,8 millions d'euros, soit 0,34 millions d'euro de plus que dans le périmètre de gestion. Cet écart résulte principalement du traitement des commissions intégrées au TIE (Taux d'Intérêt Effectif).



LE BILAN

À la clôture de l'exercice 2015, le Crédit agricole Centre-est seul (hors STT) présente un total de bilan de 26 milliards d'euros, en progression de 2,8% (+0,7 milliard d'euros) par rapport à 2014. L'opération de titrisation réalisée en 2015 a conduit à un transfert de près de 500 millions d'euros à l'actif, des créances clientèles vers les titres. La hausse du bilan est principalement portée par les activités avec la clientèle. Ainsi, à l'actif, les encours de crédits progressent de 400 millions d'euros par rapport à fin 2014, après neutralisation de l'incidence de l'opération de titrisation. Le renforcement des titres de placement pour compte propre participe également à cette hausse.

Au passif, les dépôts à vue créditeurs ainsi que les livrets monétaires s'accroissent de plus de 670 millions d'euros tandis que les réserves complètent la hausse.

À noter que le Crédit agricole Centre-est n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

LES RATIOS

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi les actions d'optimisation de sa structure financière sur l'exercice 2015.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement au total du Produit Net Bancaire, s'améliore de 0,6 point pour s'établir à 46,8%. Ce niveau de performance, construit dans la durée, confirme la capacité du Crédit agricole Centre-est à investir pour s'adapter à son environnement et souligne l'efficacité de son modèle économique dans la durée.

La rentabilité des actifs bancaires du Crédit agricole Centre-est seul, exprimée par le ratio ROA (Return On Assets : résultat net rapporté au total bilan) s'élève à 0,93%, soit 0,02 point de plus qu'en 2014. La rentabilité des capitaux propres est mesurée par le ratio ROE (Return On Equity : résultat net rapporté aux capitaux propres), qui s'établit à 6,6% cette année (-0,12 point en un an).

Les fonds propres réglementaires ont progressé de plus de 636 millions d'euros soit 24,2%, principalement grâce à la qualité des résultats du Crédit agricole Centre-est mis en réserve et à la souscription par ses clients de parts sociales d'une part, et à la comptabilisation par anticipation du résultat non distribué de 2015 pour 234,5 millions d'euros d'autre part. Ce niveau de fonds propres permet de présenter un ratio de solvabilité Bâle III de 24,2%, pour un minimum attendu par les autorités de régulation à 8% à fin 2015 et à 9,75% en 2016. Cette situation traduit la capacité du Crédit agricole Centre-est à faire face aux évolutions réglementaires tout en assurant le développement de son activité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au niveau financier, le Crédit agricole Centre-est s'est renforcé face aux risques de liquidité. L'année 2015 a marqué la transition définitive vers la réglementation Bâle III avec l'arrêt de l'ancien ratio de liquidité court terme français et le suivi exclusif du ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio). Celui-ci s'établit à 88,8% à fin décembre 2015 pour une exigence à 70% au premier janvier 2016.

Par ailleurs, en collaboration avec le Groupe, le Crédit agricole Centre-est a mené une première opération de titrisation de crédits à l'habitat. Cette opération technique de transformation de près de 500 millions d'euros de crédits en titres financiers lui permet d'améliorer sa résistance à une situation de crise de liquidité tout en restant à 100% propriétaire et responsable de ses crédits. Le Crédit agricole Centre-est a également mis à profit en 2015 le contexte de taux pour renégocier une partie de sa dette et prendre des protections contre une éventuelle remontée de l'inflation à long terme.

L'année 2015 a par ailleurs marqué une accélération des investissements dans des relais de croissance utiles au territoire. Ainsi, une stratégie de capital investissement régionale a été validée et prévoit un programme d'allocation complémentaire à cette activité sur trois ans. En 2015, le montant des investissements en capital réalisés par le Crédit agricole Centre-est dans les entreprises de la région, au travers de ses filiales Calixte et Crédit Agricole Création ainsi que sa participation dans la SAS CAC PME, s'est élevé à 14,7 millions d'euros, ayant contribué à soutenir plus de 2 000 emplois dans 29 entreprises du territoire. Les fonds propres totaux investis directement dans ces structures par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élèvent à 64 millions d'euros.

Les investissements immobiliers sur le territoire ont été relancés, soit en direct, soit en partenariat avec d'autres entités du Groupe. L'opération illustrant le mieux cette stratégie de développement est la prise de participation aux côtés de Crédit Agricole Assurances dans le projet de reconversion du Grand Hôtel-Dieu de Lyon, site emblématique pour les Lyonnais. L'ambition du Crédit agricole Centre-est est d'être un acteur de référence sur Lyon et sa région en matière d'immobilier avec ses métiers de financeur, ses investissements,

l'appui des filiales spécialisées du Groupe Crédit Agricole, son réseau d'agences immobilières (Square Habitat) et la régie immobilière Favre de Fos acquise en 2014.

Le Crédit agricole Centre-est n'a pas réalisé de prise de participation significative en 2015. Il a cependant créé cinq structures juridiques détenues à 100% entre fin 2014 et fin 2015 : la SAS Centre-est Participations IV fin décembre 2014 et les SASU CAMPUS I à IV fin décembre 2015.

Au 31/12/2015, ces structures ne portent aucun actif et n'exercent aucune activité.

En 2012, le Conseil Général de l'Ain avait décidé d'assigner en justice le Crédit agricole Centre-est pour défaut de conseil et manquement à l'obligation de mise en garde. Ce différend a été soldé à l'amiable en 2015.

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'administration du Crédit agricole Centre-est. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires en termes :

- d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,
- de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle. Il convient de noter que les notions de CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) et de défaut ont été harmonisées et sont désormais convergentes.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'administration.

Sur l'année 2015, les encours sains ont augmenté de 400,8 millions d'euros (+2,2%), tandis que les encours douteux s'accroissaient de 12,7 millions d'euros pour s'établir à 393 millions d'euros (+3,3%). Le taux d'encours CDL enregistre ainsi une hausse contenue de 2 points de base, pour s'établir à 2,1% fin 2015 (vs 2,08% fin 2014). La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

Risque de taux

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un actif du fait de l'évolution des taux d'intérêt. Au niveau du Crédit agricole Centre-est, toute baisse ou hausse des taux d'intérêt peut avoir un

impact sur ses marges et son Produit Net Bancaire. Ce risque est encadré par des limites validées en Conseil d'administration, suivi et piloté par un comité actif-passif mensuel. Après couverture de ce risque et selon les modèles de prévisions utilisés par le Groupe Crédit Agricole, la sensibilité du PNB à une variation d'un point des taux est de 2 millions d'euros sur la première année glissante.

Risque de marché

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Crédit agricole Centre-est gère un portefeuille d'actifs financiers enregistrés en titres de placement et dont la valorisation évolue en fonction des marchés financiers. La sensibilité de ce portefeuille aux risques de marché est mesurée mensuellement à travers la déclinaison d'un scénario adverse sur les grandes typologies de produits détenus, notamment des baisses de valorisation de 35% sur les actions, 14% sur les obligations, 10% sur les produits alternatifs et 2,5% sur le monétaire dynamique. Au 31 décembre 2015, la concrétisation de ce scénario conduirait à une baisse de la valorisation du portefeuille de 50,3 millions d'euros. La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par le règlement européen n° 575/2013 (réglementation Bâle III et instauration du Liquidity Coverage Ratio - LCR). Par ailleurs, un dispositif "avancé" de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe existe en complément du cadre réglementaire.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité s'effectuent à travers le comité actif-passif mensuel. Ils s'appuient notamment sur le LCR qui a définitivement remplacé depuis octobre 2015 le coefficient de liquidité standard. Il devait être supérieur à 60% fin 2015 et devra se situer au-dessus de 70% en 2016. Le Crédit agricole Centre-est a mené des actions depuis 2011 pour être en mesure de répondre à ces échéances. Il bénéficie déjà au 31 décembre 2015 d'un ratio à 88,8%, preuve de sa solidité en matière de liquidité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit Agricole : le manager des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au Responsable Contrôles Permanents et Risques de la Caisse régionale.

Un suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié, et un reporting semestriel est en place à destination du Conseil d'administration. Le dispositif a été renforcé conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 avec la création d'un Comité des

risques qui rend compte au Conseil d'administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. Il est à noter que le montant annuel brut (avant provisions et ou traitement) en moyenne des pertes liées aux risques opérationnels est d'environ 5 millions d'euros.

RÉSULTATS GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST EN NORMES INTERNATIONALES

Dans le prolongement de son cœur de métier en banque et assurances, le Crédit agricole Centre-est développe ses activités d'immobilier et de capital risque au service de sa clientèle à travers plusieurs structures consolidées.

Le pôle immobilier représente la majorité des activités filialisées entrant dans le périmètre de consolidation.

Les sociétés foncières, EUROIMMO, SEPI et PRESTIMMO, portent l'essentiel des actifs immobiliers que le Groupe Crédit agricole Centre-est propose à la location sur son territoire. L'activité est marquée par une progression des loyers quittancés et une bonne maîtrise des charges. La contribution au résultat net consolidé est de 5,8 millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice 2014, qui a été marqué par le produit exceptionnel d'une vente (contribution de 10,4 millions d'euros en 2014). En 2015, le Crédit agricole Centre-est a apporté 5,5 millions d'euros en avance en compte courant à PRESTIMMO pour accompagner la stratégie de développement du pôle immobilier.

L'activité de transactions immobilières lancée fin 2004 sous l'enseigne « Square Habitat » est regroupée sous la structure holding Crédit Agricole Centre-est Immobilier (CACEI). Après quatre années consécutives de baisse, le chiffre d'affaires affiche un rebond significatif de 22%, tiré par une croissance forte de l'activité de vente de logements neufs (+93%) qui compense la baisse continue des transactions dans l'ancien (-6%). Ce rebond du chiffre d'affaires combiné aux travaux de rationalisation des charges permet à CACEI d'afficher une contribution légèrement négative au résultat du Groupe Crédit Agricole Centre-est (-0,2 million d'euros contre -2,1 millions d'euros en 2014). Dans ce contexte, une reprise de provision d'un montant de 0,6 million d'euros a été passée sur les titres CACEI dans les comptes sociaux de la Caisse régionale Centre-est en 2015.

En matière de capital risque, le Crédit agricole Centre-est intervient au travers d'un fonds d'investissement dédié, Calixte. Ce fonds a investi 11 millions d'euros sur le territoire de Centre-est en 2015 avec sept nouvelles opérations de capital développement et capital transmission. Le portefeuille d'investissements de Calixte s'élève à 43,5 millions d'euros, en croissance de 17% (+ 6,5 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2014. Calixte apporte ainsi globalement une contribution positive de 1,9 million d'euros au résultat consolidé du Groupe Crédit agricole Centre-est en 2015, comparable à 2014. Afin d'accompagner ce développement, le Crédit agricole Centre-est a procédé en 2015 à une avance en compte courant au profit de Calixte pour 5 millions d'euros et au versement du solde du capital restant à

libérer de la société pour 2,5 millions d'euros.

Autre prolongement de son cœur de métier, le Crédit agricole Centre-est détient une participation minoritaire dans Crédit Agricole Financements (Suisse), banque de proximité permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse. La quote-part de résultat mise en équivalence sur cette activité est de 2,8 millions d'euros en 2015.

Le périmètre de consolidation comprend également CAPI CENTRE EST, fonds dédié à la gestion pour compte propre du Crédit agricole Centre-est. Malgré un contexte de taux peu favorable, ce fonds enregistre un résultat net de 5,5 millions d'euros en 2015.

Au cours de l'exercice 2015, une opération de titrisation a été réalisée par le Groupe Crédit Agricole. Le Crédit agricole Centre-est a cédé des créances habitat pour près de 500 millions d'euros à une Société Technique de Titrisation (STT) qui, en contrepartie, a émis des obligations intégralement souscrites par le Crédit agricole Centre-est. Appartenant au périmètre de consolidation, la STT a produit une contribution négative de 0,9 million d'euros au résultat du Groupe Crédit Agricole Centre-est.

Le renforcement du sociétariat s'est poursuivi en 2015 (393 064 clients sont sociétaires au 31 décembre 2015, pour un encours de parts sociales de 341 millions d'euros), et s'est traduit par une contribution des Caisses locales au résultat de 2,9 millions d'euros, comparable à 2014.

Enfin, la contribution au résultat consolidé de Crédit agricole Centre-est lui-même est en progression de 9% par rapport à l'exercice précédent. Au final, le résultat net consolidé 2015 du Groupe Crédit agricole Centre-est s'élève à 256,2 millions d'euros.

PERSPECTIVES 2016

L'environnement global devrait rester en 2016 et 2017 propice à une amélioration graduelle de la croissance française.

Dans ce contexte de reprise progressive toujours dominé par la volatilité des marchés financiers, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, forte de sa solidité financière et de son organisation mutualiste, confirme sa volonté d'être un partenaire incontournable dans l'accompagnement des projets de son territoire, sur tous les marchés et sur ses quatre métiers : la banque, l'assurance, l'assemblage de solutions immobilières et l'accompagnement des entrepreneurs.

Le programme d'investissements au service de l'action commerciale se structure autour de la transformation progressive de notre réseau en Agences Locales et Digitales, en rénovant en profondeur les dispositifs de commercialisation pour répondre aux demandes croissantes de simplicité et de réactivité, et de la création de nouvelles agences pour amplifier le développement de nos territoires, en fonction de leurs spécificités. Par ailleurs, la Caisse régionale poursuit sa politique d'investissement dans ses relais de croissance (investissements immobiliers et capital-risque).

La politique de développement des compétences des collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients sera poursuivie à travers la mise en œuvre d'un programme de formation représentant un investissement d'environ 6% de la masse salariale.

L'engagement sociétal fait partie intégrante du projet d'entreprise de Crédit agricole Centre-est, qui accentuera encore ses efforts dans ce domaine en 2016. Des actions continueront à être menées au profit de l'emploi de personnes handicapées, de l'égalité d'embauche et de promotion entre les femmes et les hommes, de l'application de sa charte de la diversité ou encore de la réduction de son empreinte carbone.

C'est grâce à cette implication de tous les jours que le Crédit agricole Centre-est partage avec ses territoires une relation de proximité et d'intérêts réciproques, ancrée dans la durée.

ACTIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		702 416	753 618
Caisse, banques centrales		105 685	109 322
Effets publics et valeurs assimilées	5	575 309	582 402
Créances sur les établissements de crédit	3	21 422	61 894
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	2 994 200	2 802 776
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	17 940 700	18 026 103
OPÉRATIONS SUR TITRES		2 152 335	1 562 925
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 543 392	1 121 804
Actions et autres titres à revenu variable	5	608 943	441 121
VALEURS IMMOBILISÉES		1 652 128	1 600 789
Participations et autres titres détenus à long terme	6.1-7	1 159 006	1 137 160
Parts dans les entreprises liées	6.1-7	399 986	373 554
Immobilisations incorporelles	7	10 863	10 786
Immobilisations corporelles	7	82 273	79 289
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		566 178	558 233
Autres actifs	8	417 736	392 185
Comptes de régularisation	8	148 442	166 048
TOTAL ACTIF		26 007 957	25 304 444

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		44	6 250
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	44	6 250
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	12 286 730	12 269 717
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11.1	8 220 158	7 654 407
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12.1	458 807	602 634
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		501 770	498 042
Autres passifs	13	259 908	255 136
Comptes de régularisation	13	241 862	242 906
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		454 459	430 910
Provisions	14	202 508	235 845
Dettes subordonnées	19	251 951	195 065
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17-19	197 986	174 986
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	3 888 003	3 667 498
Capital souscrit		191 454	191 454
Primes d'émission		352 243	352 243
Réserves		3 101 983	2 891 173
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		1 540	1 791
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		240 783	230 837
TOTAL PASSIF		26 007 957	25 304 444

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNÉS		3 774 016	3 327 804
Engagements de financement	24	1 982 943	1 642 110
Engagements de garantie	24	1 785 539	1 682 095
Engagements sur titres	24	5 534	3 599
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS REÇUS		5 166 818	5 432 385
Engagements de financement	24	140 528	447 152
Engagements de garantie	24	5 020 756	4 981 634
Engagements sur titres	24	5 534	3 599

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	27-28	740 288	765 902
Intérêts et charges assimilées	27	(335 904)	(373 744)
Revenus des titres à revenu variable	28	45 870	39 437
Commissions (produits)	29	341 261	326 716
Commissions (charges)	29	(54 959)	(52 033)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	4 542	3 038
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	4 038	11 818
Autres produits d'exploitation bancaire	32	6 701	6 149
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(1 068)	(1 085)
PRODUIT NET BANCAIRE		750 769	726 198
Charges générales d'exploitation	33	(340 500)	(332 343)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(10 669)	(11 826)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		399 600	382 029
Coût du risque	34	(21 297)	(23 836)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		378 303	358 193
Résultat net sur actifs immobilisés	35	(11 425)	2 316
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		366 878	360 509
Résultat exceptionnel	36	-	1 163
Impôt sur les bénéfices	37	(103 362)	(126 109)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(22 733)	(4 726)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		240 783	230 837

NOTE 1**CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER
ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE
L'EXERCICE****1.1 Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, 132 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A. Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL* – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par

Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2015

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a successivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 7,1 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1^{er} décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 7,1 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 2,7 millions d'euros et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur des créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 494,4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 427,7 millions d'euros et des titres subordonnés pour 69,6 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

- **Autres opérations significatives**

Au cours de l'exercice 2015, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a poursuivi sa stratégie immobilière, notamment au travers de ses sociétés foncières. Ainsi, elle a apporté 5,5 millions d'euros en avance en compte courant à sa société foncière PRESTIMMO dans la cadre d'un ambitieux programme d'investissement sur son territoire.

De même, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a renforcé sa politique d'investissement en capital risque au cours de l'exercice 2015. Son fonds d'investissement dédié, Calixte Investissement, a investi 11 millions d'euros sur son territoire et la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a poursuivi l'accompagnement de son développement, en procédant à une avance en compte courant au profit de Calixte Investissement pour 5,0 millions d'euros et au versement du solde du capital restant à libérer de la société pour 2,5 millions d'euros.

Par ailleurs, la SAS Rue la Boétie (Holding de détention des titres Crédit Agricole S.A. pour les Caisses régionales) a versé un dividende à hauteur de 27,0 millions d'euros.

NOTE 2

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Au-delà de l'application de ce nouveau règlement, il n'y a pas eu de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit. L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève à 126 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 103 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Une décote est comptabilisée lors de la restructuration des crédits. Le montant des décotes est de 0,551 millions d'euros au 31/12/2015.

- **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour

les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits)

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

- **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Ces dépréciations sont réalisées individuellement à l'exception des petites créances présentant des caractéristiques similaires telles que leur étude individuelle peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles ; il s'agit exclusivement : des DAV, OCCC, PPA portés par des particuliers, des professionnels ou des agriculteurs. Pour ces deux derniers marchés, l'application de taux forfaitaires ne concernent que les créances inférieures ou égales à 31 000 euros.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

- **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

- **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

• Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values

constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

• Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse. Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

- **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- **Reclassement de titres**

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
• Foncier	Non amortissable
• Gros œuvre	40 ans
• Second œuvre	15 à 25 ans
• Installations techniques	10 à 15 ans
• Agencements	5 à 25 ans
• Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
• Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Au cours de l'exercice 2015, une opération spécifique de financement a pris fin. Dans ce contexte, la Caisse régionale a constaté un abandon de créance en perte nette sur actifs immobilisés (17 millions d'euros) et, en contrepartie, la provision spécifique pour risques et charges constituée depuis le début de l'opération en 2010 a été reprise en impôts sur les bénéfices (17 millions d'euros).

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est développe ses activités au service du territoire dans un contexte

d'évolutions réglementaires structurantes et dans une situation économique encore délicate. Cet environnement a des impacts difficilement prévisibles bien que significatifs sur les économies et sur les acteurs majeurs qui y opèrent.

Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a été amenée à alimenter les FRBG pour couvrir sa sensibilité aux risques potentiels de cet environnement sur ses activités et ses équilibres financiers.

Le montant de la provision FRBG est de 198 millions d'euros au 31/12/2015 contre 175 millions d'euros au 31/12/2014.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa

position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé à Crédit Agricole S.A. Le risque de change est donc non significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 14/05/2013, La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des

profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est vis-à-vis de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux concernant les engagements de retraites ou préretraites, indemnités et allocations dues en raison du départ à la retraite ou avantages similaires, sont couverts par des organismes spécialisés.

Les cotisations versées au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 3,187 millions d'euros et la provision pour engagements s'élève à 1,318 millions d'euros au 31/12/2015.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2015, a été calculé aux taux en vigueur. D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, aux règlements effectués, ou dégrèvements obtenus, au titre de litiges antérieurs et à la prise en compte de la fiscalité différée mentionnée au paragraphe 2.6 à l'exclusion de toute autre fiscalité latente. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 %.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées

constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est tête du sous-groupe fiscal composé de: Prestimmo, Crédit agricole Participations, Wiggins France, SEPI SARL, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit Agricole Création, Europimmo, Crédit agricole Centre-est Immobilier, Centre Est Participations III et Centre Est Participations IV.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole Centre Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT -
ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
• à vue	4 612	-	-	-	4 612	-	4 612	380
• à terme	7 798	-	-	-	7 798	24	7 822	53 254
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	7 383	1 604	8 987	1	8 988	8 260
Total	12 410	-	7 383	1 604	21 397	25	21 422	61 894
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							21 422	61 894

OPÉRATIONS INTERNES
AU CRÉDIT AGRICOLE

Comptes ordinaires	484 875	-	-	-	484 875	-	484 875	375 228
Comptes et avances à terme	60 908	292 611	567 517	1 566 100	2 487 136	221 89	2 509 325	2 427 548
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	545 783	292 611	567 517	1 566 100	2 972 011	22 189	2 994 200	2 802 776
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							2 994 200	2 802 776
TOTAL							3 015 622	2 864 670

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 8 988 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

NOTE 4

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	45 932	303	-	-	46 235	-	46 235	49 956
Autres concours à la clientèle	847 745	1 767 055	6 214 239	9 039 648	17 868 687	74 569	17 943 256	18 008 438
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	202 960	-	-	-	202 960	1 169	204 129	224 641
Dépréciations							(252 920)	(256 932)
VALEUR NETTE AU BILAN							17 940 700	18 026 103

Commentaires :

La diminution de la ligne « Autres concours à la clientèle » s'explique pour 490 373 milliers d'euros par la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Parmi les créances sur la clientèle 2 303 574 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 2 768 273 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2015 s'élève à 126 000 milliers d'euros contre 103 000 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2015 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2014				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	10 456 964	163 537	39 773	(93 794)	(29 404)	10 356 475	143 848	29 614	(80 122)	(20 693)
Agriculteurs	1 508 117	39 921	16 539	(28 974)	(15 040)	1 502 245	35 743	13 686	(26 566)	(12 735)
Autres professionnels	2 117 681	93 055	31 675	(60 753)	(27 497)	2 176 869	104 329	45 885	(78 642)	(44 289)
Clientèle financière	316 752	9 471	1 182	(7 558)	(1 001)	291 475	7 443	3 250	(6 001)	(2 770)
Entreprises	2 418 699	80 442	28 927	(56 641)	(25 293)	2 203 488	83 918	31 220	(61 822)	(27 306)
Collectivités publiques	1 284 417	-	-	-	-	1 685 672	4 272	-	(3 115)	-
Autres agents économiques	90 990	6 432	335	(5 200)	(331)	66 810	870	689	(665)	(593)
TOTAL	18 193 620	392 858	118 431	-252 920	-98 566	18 283 034	380 423	124 344	(256 933)	(108 386)

NOTE 5

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT,
D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2014
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	242 468	-	324 358	566 827	574 901
• dont surcote restant à amortir	-	-	-	3 358	3 358	3 738
• dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	4 722	-	3 760	8 482	7 501
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	247 190	-	328 118	575 309	582 402
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :						
• Emis par organismes publics	-	25 101	-	263 423	288 524	290 636
• Autres émetteurs	-	30 296	-	1 203 322	1 233 618	815 157
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	1 272	-	20 720	21 992	22 277
Dépréciations	-	(742)	-	-	(742)	(6 266)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	55 927	-	1 487 465	1 543 392	1 121 804
Actions et autres titres à revenu variable	-	583 452	26 048	-	609 500	442 068
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(31)	(526)	-	(557)	(947)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	583 421	25 522	-	608 943	441 121
TOTAL	-	886 538	25 522	1 815 583	2 727 644	2 145 327
VALEURS ESTIMATIVES	-	897 995	27 452	1 982 197	2 907 644	2 371 962

⁽¹⁾ Dont 576 500 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 561 507 milliers d'euros au 31 décembre 2014

Commentaires :

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 497,3 millions d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2015.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 17 451 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 27 390 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 1 929 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 1 584 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 191 094 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 227 441 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La Caisse régionale ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Administration et banques centrales (y compris Etats)	288 524	290 636
Établissements de crédit	586 576	659 433
Clientèle financière	1 133 929	469 208
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	122 612	128 584
Divers et non ventilés	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	2 131 641	1 547 861
Créances rattachées	21 992	22 277
Dépréciations	(1 298)	(7 213)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 152 335	1 562 925

5.2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	1 522 142	566 826	609 499	2 698 467	1 105 793	574 901	442 068	2 122 762
- dont titres cotés	998 546	566 826	114	1 565 486	1 069 447	574 901	206	1 644 554
- dont titres non cotés ⁽¹⁾	523 596	-	609 385	1 132 981	36 346	-	441 862	478 208
Créances rattachées	21 992	8 483	-	30 475	22 277	7 501	-	29 778
Dépréciations	(742)	-	(556)	(1 298)	(6 266)	-	(947)	(7 213)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 543 392	575 309	608 943	2 727 644	1 121 804	582 402	441 121	2 145 327

Commentaires :

(¹) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

L'ensemble des OPCVM sont français

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 244 244 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2015 s'élève à 257 735 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM dédié Fonds CAPI CE	244 244	257 735
OPCVM monétaires	-	-
OPCVM obligataires	339 031	340 359
OPCVM actions	990	993
OPCVM autres	26 120	27 524
TOTAL	610 385	626 611

Le fond CAPI Centre-est est sous contrôle exclusif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est.

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Créances rattachées	Total	31/12/2014 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	39 891	23 306	516 352	942 592	1 522 142	21 992	1 544 134	1 128 070
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(742)	(6 266)
VALEUR NETTE AU BILAN					1 522 142	21 992	1 543 392	1 121 804
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	232 009	60 496	274 320	566 826	8 483	575 309	582 402
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN					566 826	8 483	575 309	582 402

NOTE 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital (y compris le résultat)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par le Crédit agricole Centre-est et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par le Crédit agricole Centre-est	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par le Crédit agricole Centre-est au cours de l'exercice	
					Brutes	Nettes						
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ (> 1 915 K€)												
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :												
CA FINANCEMENT SUISSE	CHF	265 706		18,30%	48 635	48 635			89 144	11 663		
	Soit en EUR				42 101	42 101	7 383	93 842				1 960
- Participations dans des établissements de crédit : Néant												
- Autres parts dans les entreprises liées :												
SAS CA CE IMMOBILIER	EUR	444464283	9 000	(4 627)	100,00%	19 000	10 098	71	-	6 746	(2037)	-
SAS CA CREATION	EUR	419319322	10 000	(1 604)	100,00%	10 005	8 908	-	-	336	(299)	-
SAS CALIXTE	EUR	433948890	40 000	3 798	100,00%	40 000	40 000	5 000	-	2276	2175	800
SARL CA PARTICIPATIONS	EUR	393445945	174 900	(1 807)	100,00%	174 902	174 902	3 000	-	1082	(666)	-
SARL PRESTIMMO	EUR	301501599	1 121	7 258	100,00%	10 214	8 387	5 500	-	77	(55)	-
SARL SEPI	EUR	303251789	19 705		100,00%	75 448	75 448	25 775	2 830	94	(483)	4600
- Autres titres de participations												
SAS RUE LA BOETIE	EUR	439208190	2 550 739	15 308 045	5,42%	996 421	996 421	-	-	492 583	484 979	26 956
SAS SACAM AVENIR	EUR	503027435	145 931	(95)	5,64%	8 321	8 321	-	-	1	(25)	-
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	444369607	725 471	90 384	5,72%	41 799	41 799	19 548	-	92 782	89 207	3 198
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	437579949	522 024	74 946	5,42%	48 789	32 363	-	-	44 590	44 172	325
SA SACAM PARTICIPATIONS	EUR	421023482	62 558	10 558	3,91%	2 831	2 831	-	-	11 898	1 851	-
SAS SIPAREX ASSOCIES	EUR	354024838	29 240	9 646	5,97%	2 205	2 205	-	-	172	120	40
SAS C2MS	EUR	792234437	53 053	1 080	8,38%	3 498	3 498	-	-	4151	4072	237
SCI SCICAM	EUR	318070513	14 563	23 035	4,10%	596	596	-	-	379	1850	
SNC CA TITRES	EUR	317781128	15 245	38 639	2,96%	1 721	1 721	-	-	117470	1211	
SAS SACAM IMMOBILIER	EUR	533811261	139 588	(143)	4,27%	5 846	5 846	-	-	125	94	
SAS CAC PME	EUR	539015529	15 000	(112)	38,67%	9 000	9 000	-	-	74	(65)	-
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ												
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble) Néant												
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)	EUR					9	9					-
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	EUR					170	170					-
- Autres titres de participations (ensemble)	EUR					18 490	12 940					-
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS						1 511 366	1 477 564					38 116

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
Titres non cotés	371 839	400 986	357 900	370 568
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	39 345	39 345	29 229	29 229
Créances rattachées	627	627	770	770
Dépréciations	(11 825)	-	(14 345)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	399 986	440 958	373 554	400 567
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
TITRES DE PARTICIPATION				
Titres non cotés	1 139 527	1 536 353	1 106 862	1 405 155
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	20 960	20 723	20 722	20 723
Créances rattachées	276	276	612	612
Dépréciations	(21 975)	-	(24 258)	-
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 138 788	1 557 688	1 103 938	1 426 490
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
Titres non cotés	8 668	8 668	5 030	5 030
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	11 399	11 399	27 745	27 745
Créances rattachées	151	151	447	447
Dépréciations	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	20 218	16 580	33 222	33 222
VALEUR NETTE AU BILAN	1 159 006	1 574 268	1 137 160	1 459 712
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 558 992	2 015 226	1 510 715	1 860 279

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES	1 589 254		1 549 368	
Titres non cotés	1 516 397		1 469 792	
Titres cotés	-		-	
TOTAL	3 105 651		3 019 160	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

• Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	357 901	13 941	-	-	371 842
Avances consolidables	29 229	10 498	(384)	-	39 343
Créances rattachées	770	627	-	-	627
Dépréciations	(14 346)	(1 419)	3 939	-	(11 826)
VALEUR NETTE AU BILAN	373 554	23 647	3 555	-	399 986
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 106 862	34 805	(2 140)	-	1 139 527
Avances consolidables	20 722	27 852	(27 614)	-	20 960
Créances rattachées	612	389	(725)	-	276
Dépréciations	(24 258)	(357)	2 640	-	(21 975)
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 103 938	62 689	(27 839)	-	1 138 788
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	5 030	-	-	3 638	8 668
Avances consolidables	27 745	1 562	(17 908)	-	11 399
Créances rattachées	447	853	(1 149)	-	151
Dépréciations	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	33 222	2 415	(19 057)	3 638	20 218
VALEUR NETTE AU BILAN	1 137 160	65 104	(46 896)	3 638	1 159 006
TOTAL	1 510 714	88 751	(43 341)	3 638	1 558 992

⁽¹⁾ La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

• Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	284 534	13 966	(7 613)	-	290 887
Amortissements et dépréciations	(205 246)	(10 607)	7 239	-	(208 614)
VALEUR NETTE AU BILAN	79 289	3 359	(374)	-	82 273
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	13 286	139	-	-	13 425
Amortissements et dépréciations	(2 500)	(62)	-	-	(2 562)
VALEUR NETTE AU BILAN	10 786	77	-	-	10 863
TOTAL	90 074	3 436	(374)	-	93 136

NOTE 8

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
• Instruments conditionnels achetés	6 364	8 164
• Comptes de stock et emplois divers	3 072	1 966
• Débiteurs divers	408 217	381 959
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
• Comptes de règlement	83	96
VALEUR NETTE AU BILAN	417 736	392 185
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	28 474	53 412
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	146	65
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
• Charges constatées d'avance	1 748	2 519
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	5 214	4 978
• Autres produits à recevoir	104 329	101 734
• Charges à répartir	-	-
• Autres comptes de régularisation	8 531	3 340
VALEUR NETTE AU BILAN	148 442	166 048
TOTAL	566 178	558 233

⁽¹⁾ Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9

DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	256 932	111 729	(112 443)	(3 299)	1	252 920
Sur opérations sur titres	7 214	205	(6 120)	-	-	1 299
Sur valeurs immobilisées	38 603	1 777	(6 579)	-	(1)	33 800
Sur autres actifs	40	-	(5)	-	-	35
TOTAL	302 789	113 711	(125 147)	(3 299)	-	288 054

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT -
ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts :								
• à vue	20	-	-	-	20	-	20	5 861
• à terme	-	-	-	-	-	24	24	389
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	20	-	-	-	20	24	44	6 250
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	28 056	-	-	-	28 056	61	28 117	58 855
Comptes et avances à terme	2 519 197	3 784 814	3 554 198	2 389 194	12 247 403	11 210	12 258 613	12 210 862
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	2 547 253	3 784 814	3 554 198	2 389 194	12 275 459	11 271	12 286 730	12 269 717
TOTAL	2 547 273	3 784 814	3 554 198	2 389 194	12 275 479	11 295	12 286 774	12 275 967

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier].

NOTE 11

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 997 562	-	-	-	4 997 562	135	4 997 697	4 490 446
Comptes d'épargne à régime spécial :	86 810	-	-	-	86 810	-	86 810	83 209
• à vue	86 810	-	-	-	86 810	-	86 810	83 209
• à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	596 140	554 461	1 887 604	70 913	3 109 118	26 533	3 135 651	3 080 752
• à vue	16 744	-	-	-	16 744	1	16 745	63 388
• à terme	579 396	554 461	1 887 604	70 913	3 092 374	26 532	3 118 906	3 017 364
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	5 680 512	554 461	1 887 604	70 913	8 193 490	26 668	8 220 158	7 654 407

Conformément à l'article 1124-19 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre.

11.2 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	3 925 436	3 490 550
Agriculteurs	370 842	361 072
Autres professionnels	466 185	446 578
Clientèle financière	69 421	47 796
Entreprises	3 114 033	2 871 244
Collectivités publiques	24 322	185 847
Autres agents économiques	223 251	212 210
TOTAL EN PRINCIPAL	8 193 490	7 615 297
Dettes rattachées	26 668	39 110
VALEUR AU BILAN	8 220 158	7 654 407

NOTE 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

12.1 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	92	-	2 500	-	2 592	222	2 814	3 509
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	80 480	20 000	1 200	350 000	451 680	4 313	455 993	599 125
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	80 572	20 000	3 700	350 000	454 272	4 535	458 807	602 634

⁽¹⁾ Dont aucune émission à l'étranger

NOTE 13**COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	1 420	1 547
Comptes de règlement et de négociation	2 356	1 864
Créditeurs divers	239 593	233 238
Versements restant à effectuer sur titres	16 539	18 487
VALEUR AU BILAN	259 908	255 136
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Comptes d'encaissement et de transfert	27 012	30 156
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2 169	1 439
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	102 556	101 028
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 376	5 694
Autres charges à payer	100 239	101 457
Autres comptes de régularisation	3 510	3 132
VALEUR AU BILAN	241 862	242 906
TOTAL	501 770	498 042

⁽¹⁾ Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14

PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	1 343	3 294	(3 078)	(42)	1	1 518
Provisions pour autres engagements sociaux	2 212	-	-	(220)	-	1 992
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 820	511	-	(1 290)	-	2 041
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	282	-	(242)	(23)	-	17
Provisions pour autres litiges	641	1 278	(28)	(73)	-	1 818
Provision pour risques pays ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit ⁽³⁾	146 769	5 966	-	(19 239)	-	133 496
Provisions pour restructurations ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽⁵⁾	28 740	311	-	(17 337)	(1)	11 713
Provisions sur participations ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels ⁽⁷⁾	8 763	4 381	(7)	(5 050)	1	8 088
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁸⁾	27 326	-	-	(481)	(1)	26 844
Autres provisions ⁽⁹⁾	16 949	8 475	(8 208)	(2 235)	-	14 981
VALEUR AU BILAN	235 845	24 216	(11 563)	(45 990)	-	202 508

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale promulguée le 5 mars 2014 a créé le Compte Personnel de Formation. Les grandes lignes de la réforme sont :

- Suppression du DIF et création du compte personnel de formation (CPF).
- Le CPF est opérationnel depuis le 1er janvier 2015 et est attaché à la personne tout au long de sa vie (même au chômage ou après un changement d'entreprise). Le compte est crédité chaque année de 24 heures pour un temps plein, jusqu'à un maximum de 150 heures sur 7 ans. Il permet d'accéder à des formations pour la branche Banque.

⁽¹⁾ Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

⁽²⁾ La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

⁽³⁾ Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

Dont une provision collective à partir des outils Bâle II à hauteur de 33 550 milliers d'euros

Dont sept filières spécifiques à hauteur de 99 946 milliers d'euros :

Viticulture, Bovins Ovins, Professionnels, LBO, Foncières :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation des notes Bale II des encours issus des outils Bâle II.

Habitat :

L'approche méthodologique retenue est mixte. Une provision est comptabilisée pour :

- couvrir le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2015 sur l'Habitat et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.
- couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation des notes Bale II des encours issus des outils Bâle II.

Promotion immobilière

L'approche méthodologique conduit principalement à couvrir par provision le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2015 sur les promoteurs et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

⁽⁴⁾ Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

⁽⁵⁾ Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale. Une opération d'optimisation fiscale initiée en 2010 a été débouclée en décembre 2015 (reprise d'une provision pour impôts différés de 17 millions d'euros)

⁽⁶⁾ Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

⁽⁷⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

⁽⁸⁾ Voir note 16 ci-après

⁽⁹⁾ Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

NOTE 15

ÉPARGNE LOGEMENT

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 607 207	1 164 992
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 184 074	1 215 372
Ancienneté de plus de 10 ans	1 105 415	1 201 006
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 896 695	3 581 370
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	488 904	507 617
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	4 385 599	4 088 986

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Épargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

- Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	41 793	53 217
Comptes épargne-logement	183 561	225 981
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	225 354	279 199

- Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 766	7 968
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 233	5 032
Ancienneté de plus de 10 ans	13 846	14 326
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	26 844	27 326
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	26 844	27 326

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	27 326	-	481	26 844
Comptes épargne-logement :	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	27 326	-	481	26 844

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2015 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Épargne Logement et des Comptes Épargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

- **Variation dette actuarielle**

Les engagements en matière de retraite, de préretraite et assimilés sont couverts par un organisme spécialisé.

(en milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	51 323	44 721
	Coût des services rendus sur l'exercice	3 340	2 675
	Coût financier	748	1 349
	Cotisations employés	-	-
	Modifications, réductions et liquidations de régime	(491)	-
	Variation de périmètre	(309)	40
	Indemnités de cessation d'activité	-	-
	Prestations versées (obligatoire)	(3 804)	(2 500)
	(Gains) / pertes actuariels	(2 304)	5 038
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	48 503	51 323

- **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

(en milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Détail de la charge comptabilisée au résultat	COÛT DES SERVICES RENDUS	3 340	2 675
	Coût financier	748	1 349
	Rendement attendu des actifs	(662)	(1 301)
	Coût des services passés	(491)	-
	Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	403	12
	(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	-	-
	(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
		CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	3 337

- Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement

En milliers d'euros		31/12/2015	31/12/2014
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	44 571	42 912
	Rendement attendu des actifs	662	1 301
	Gains / (pertes) actuariels	304	(234)
	Cotisations payées par l'employeur	3 163	3 051
	Cotisations payées par les employés	-	-
	Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
	Variation de périmètre	(309)	40
	Indemnités de cessation d'activité	-	-
	Prestations payées par le fonds	(3 804)	(2 500)
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	44 588	44 571

- Position nette

(en milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Position nette	Dette actuarielle au 31/12/N	(48 503)	(51 323)
	Impact de la limitation d'actifs	-	-
	Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	2 398	5 409
	Juste valeur des actifs fin de période	44 588	44 571
	POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	(1 517)	(1 343)

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2015 correspond à la durée moyenne résiduelle de 16 ans selon le référentiel de taux suivant : iBoxx 10+ au 31/05/2015

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,15 % ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,63 %.

NOTE 17

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Fonds pour risques bancaires généraux	197 986	174 986
VALEUR AU BILAN	197 986	174 986

NOTE 18

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

• Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	191 454	1 879 762	813 250	352 045	-	2 054	218 233	3 456 798
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013	-	-	-	-	-	-	(19 875)	(19 875)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2013	-	148 518	49 506	9	-	-	(198 033)	-
Report à nouveau	-	-	-	325	-	-	(325)	-
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	230 837	230 837
Autres variations	-	-	-	-	-	(262)	-	(262)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	191 454	2 028 280	862 756	352 379	-	1 792	230 837	3 667 498
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014	-	-	-	-	-	-	(20 027)	(20 027)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2014	-	158 105	52 701	4	-	-	(210 810)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	240 783	240 783
Autres variations	-	-	-	-	-	(252)	-	(252)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	191 454	2 186 385	915 457	352 383	-	1 540	240 783	3 888 003

Commentaires :

- (1) Le capital souscrit a été appelé en totalité
(2) Pas de CCI émis à la caisse régionale de Crédit agricole Centre-est,
(3) Dont 274 781 milliers d'euros de primes d'émission, dont 77 462 milliers d'euros primes de fusion
(4) Pas de réévaluation légale.
(5) Pas de nouvelles émissions de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par Crédit Agricole S.A.

NOTE 19**COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	3 888 003	3 667 498
Fonds pour risques bancaires généraux	197 986	174 986
Dettes subordonnées et titres participatifs	251 951	195 065
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	4 337 940	4 037 549

NOTE 20**OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS**

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
CRÉANCES	87 023	79 343
Sur les établissements de crédit et institutions financières	7 469	6 740
Sur la clientèle	79 554	72 603
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
DETTES	60 392	62 460
Sur les établissements de crédits et institutions financières	-	-
Sur la clientèle	60 392	62 460
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS	104 296	111 222
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	864	1 301
Garanties données à des établissements de crédit	93 842	100 076
Garanties données à la clientèle	9 590	9 845
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
Autres engagements donnés	-	-

NOTE 21**OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES**

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euros	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	133 440	135 476	60 382	61 770
Devises	64 698	72 082	28 213	34 867
Euros	68 742	63 394	32 169	26 903
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES	-	-	-	-
TOTAL	133 440	135 476	60 382	61 770

NOTE 22

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPÉRATIONS FERMES	1 733 638	219 961	1 953 599	1 684 726
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS ⁽¹⁾	-	-	-	-
• Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ ⁽¹⁾	1 733 638	219 961	1 953 599	1 684 726
• Swaps de taux d'intérêt	1 733 638	219 961	1 953 599	1 684 726
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	566 982	507 712	1 074 694	1 010 415
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	566 982	507 712	1 074 694	1 010 415
• Options de swap de taux	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	566 982	51 144	618 126	740 177
Vendus	-	51 144	51 144	47 938
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	202 712	202 712	111 151
Vendus	-	202 712	202 712	111 149
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE CRÉDIT	-	-	-	-
• Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 300 620	727 673	3 028 293	2 695 141

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

22.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	59 394	346 031	-	59 394	346 031	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	229 591	756 548	967 461	229 591	756 548	967 461	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	12 202	308 990	348 079	12 202	308 990	348 079	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	301 187	1 411 569	1 315 540	301 187	1 411 569	1 315 540	-	-	-
• Swaps de devises	-	12 598	-	-	12 598	-	-	-	-
• Opérations de change à terme	250 123	6 196	-	250 123	6 196	-	-	-	-
SOUS TOTAL	250 123	18 794	-	250 123	18 794	-	-	-	-
TOTAL	551 310	1 430 363	1 315 540	551 310	1 430 363	1 315 540	-	-	-

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	47 256	175 045	-	47 256	175 045	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	1 499	814 382	868 845	1 499	814 382	868 845	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	27 308	116 610	644 198	27 308	116 610	644 198	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	76 063	1 106 037	1 513 043	76 063	1 106 037	1 513 043	-	-	-
• Swaps de devises	-	5 969	5 899	-	5 969	5 899	-	-	-
• Opérations de change à terme	104 961	5 323	-	104 961	5 323	-	-	-	-
SOUS TOTAL	104 961	11 292	5 899	104 961	11 292	5 899	-	-	-
TOTAL	181 024	1 117 329	1 518 942	181 024	1 117 329	1 518 942	-	-	-

22.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
• Futures	-	-	-	-
• Options de change	1 375	405 424	1 600	222 302
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	(56 039)	1 953 599	(42 841)	1 684 726
• Forward taux	-	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	419	669 270	555	788 115
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	-	-	-	-
SOUS TOTAL	(54 245)	3 028 293	(40 686)	2 695 143
• Swaps de devises	-	12 598	-	11 868
• Opérations de change à terme	-	268 917	-	122 151
SOUS TOTAL	-	281 515	-	134 019
TOTAL	(54 245)	3 309 808	(40 686)	2 829 162

La juste valeur sera renseignée coupon couru inclus.

22.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

- **Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises**

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	219 961	593 638	1 140 000	-
Contrats assimilés ⁽¹⁾	-	-	-	-

⁽¹⁾ Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

- **Transferts de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille**

Il n'y a pas eu de transferts de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille au cours de l'exercice 2015.

NOTE 23

INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

• Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	61 758	25 703	87 461	72 107	16 314	88 421
Risques sur les autres contreparties	2 157	1 078	3 235	1 467	499	1 966
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	63 915	26 781	90 696	73 574	16 813	90 387
DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :	-	-	-	-	-	-
• taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-	-	-
• dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	-	-	-	-	-	-
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	63 915	26 781	90 696	73 574	16 813	90 387

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

NOTE 24

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNÉS	3 774 016	3 327 804
Engagements de financement	1 982 943	1 642 110
Engagements en faveur d'établissements de crédit	212 745	56 224
Engagements en faveur de la clientèle	1 770 198	1 585 886
• Ouverture de crédits confirmés	929 338	894 043
- Ouverture de crédits documentaires	16 173	10 947
- Autres ouvertures de crédits confirmés	913 165	883 096
• Autres engagements en faveur de la clientèle	840 858	691 842
Engagements de garantie	1 785 539	1 682 095
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 241 011	1 240 081
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 736	807
• Autres garanties ⁽¹⁾	1 239 274	1 239 274
Engagements d'ordre de la clientèle	544 528	442 014
• Cautions immobilières	52 442	58 821
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	492 086	383 193
Engagements sur titres	5 534	3 599
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	5 534	3 599
ENGAGEMENTS REÇUS	5 166 818	5 432 385
Engagements de financement	140 528	447 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	140 528	447 152
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	5 020 756	4 981 634
Engagements reçus d'établissements de crédit	495 082	493 900
Engagements reçus de la clientèle	4 525 674	4 487 734
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 758 090	1 561 999
• Autres garanties reçues	2 767 584	2 925 735
Engagements sur titres	5 534	3 599
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	5 534	3 599

(1) Dont 1 237 802 milliers d'euros au 31/12/2015 relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 761 326 milliers d'euros.

NOTE 25

ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015 la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a apporté 6 136 028 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 315 384 milliers d'euros en 2014. La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 2 819 873 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 2 829 463 milliers d'euros en 2014.
- 1 242 822 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 403 706 milliers d'euros en 2014;
- 2 073 334 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 082 216 milliers d'euros en 2014.

NOTE 26

OPÉRATIONS DE DÉSENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur des créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 494,4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations seniors pour 427,7 millions d'euros et des titres subordonnés pour 69,6 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Dans ce cas, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT.

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

L'opération de titrisation True Sale a nécessité la mise en place d'une réserve de liquidité, représentant 1 % du portefeuille initial cédé soit pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est 4,64 millions d'euros.

Une seconde réserve a été enregistrée afin de couvrir les coûts liés aux fonctionnements des comptes du FCT, elle représente pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est 74 milliers d'euros.

Des rechargements ont été effectués après la cession initiale afin de compenser l'amortissement du portefeuille de crédits habitat, ils s'élèvent en totalité pour 13 millions d'euros.

Dans le cadre du contrat de gestion, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est assure la gestion et le recouvrement des créances cédées pour le compte du FCT. La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a reçu 95 milliers d'euros au titre de la

commission d'encaissement représentant 0,10% du montant des créances n'ayant pas au moins 2 impayés et/ou n'étant pas en défaut.

NOTE 27

PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	976	1 518
Sur opérations internes au Crédit Agricole	104 353	115 273
Sur opérations avec la clientèle ⁽²⁾	574 043	582 587
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	53 941	56 966
Produit net sur opérations de macro-couverture	6 392	9 240
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	583	318
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	740 288	765 902
Sur opérations avec les établissements de crédit	(918)	(1 268)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(200 378)	(231 252)
Sur opérations avec la clientèle	(94 395)	(100 164)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	(40 057)	(40 951)
Autres intérêts et charges assimilées	(156)	(109)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(335 904)	(373 744)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS ⁽¹⁾	404 384	392 158

⁽¹⁾ Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2015 est de - 40 057 milliers d'euros, il était de - 40 951 milliers d'euros au 31 décembre 2014

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

⁽²⁾ La diminution des produits sur opérations avec la clientèle s'explique pour 3 027 milliers d'euros par la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 28**REVENUS DES TITRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	41 276	34 175
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	4 594	5 262
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	45 870	39 437

NOTE 29**PRODUIT NET DES COMMISSIONS**

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 386	(77)	1 309	905	(4)	901
Sur opérations internes au crédit agricole	42 857	(34 294)	8 563	45 884	(29 990)	15 894
Sur opérations avec la clientèle	94 029	(948)	93 081	88 818	(1 130)	87 688
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	750	-	750	550	-	550
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	201 413	(18 790)	182 623	189 754	(20 090)	169 664
Provision pour risques sur commissions	826	(850)	(24)	805	(819)	(14)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	341 261	(54 959)	286 302	326 716	(52 033)	274 683

⁽¹⁾ dont prestations d'assurance-vie : 36 366 milliers d'euros

NOTE 30**GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	4 806	3 139
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(264)	(101)
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS	4 542	3 038

NOTE 31**GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	(105)	-
Reprises de dépréciations	12	453
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	(93)	453
Plus-values de cession réalisées	9 338	11 747
Moins-values de cession réalisées	(5 629)	(286)
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	3 709	11 461
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	3 616	11 914
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations	(32)	(167)
Reprises de dépréciations	454	61
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	422	(106)
Plus-values de cession réalisées	-	10
Moins-values de cession réalisées	-	-
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	-	10
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	422	(96)
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	4 038	11 818

Les plus-values de cession comprennent 9 338 milliers d'euros sur titres de placement.

NOTE 32**AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers ⁽¹⁾	6 701	6 149
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	-	-
Reprises provisions	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 701	6 149
Charges diverses	(150)	(204)
Quote part des opérations faites en commun	(918)	(881)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(1 068)	(1 085)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 633	5 064

⁽¹⁾ L'augmentation des produits divers s'explique pour 2 219 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 33

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires et traitements :	(114 122)	(111 599)
Charges sociales :	(52 752)	(50 051)
• dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-	-
Intéressement et participation	(24 572)	(24 690)
Impôts et taxes sur rémunérations	(24 283)	(23 644)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(215 729)	(209 984)
Refacturation et transferts de charges de personnel	7 530	7 316
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(208 199)	(202 668)
FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes ⁽¹⁾	(15 216)	(16 339)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(117 431)	(113 786)
TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES	(132 647)	(130 125)
Refacturation et transferts de charges administratives	346	450
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(132 301)	(129 675)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(340 500)	(332 343)

⁽¹⁾ Dont 257 milliers d'euros au titre du fonds de résolution répartis de la manière suivante : 180 milliers d'euros en charges et 77 milliers d'euros d'engagement de paiement

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3 277 milliers d'euros et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 330 milliers d'euros.

- **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Le montant des crédits restant à employer est de 29 milliers d'euros au 31 décembre 2015 au titre des exercices précédents.

Au cours de l'exercice écoulé, un montant de 4,26 millions d'euros a été versé à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Ce crédit d'impôt a été intégralement utilisé. En effet, les dépenses engagées s'élèvent à 4,32 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces dépenses sont afférentes à la modernisation du réseau de proximité (agences bancaires).

Le CICE reçu au cours de l'année 2015 a donc été intégralement engagé. Par ailleurs, le crédit d'impôt calculé au titre de l'année 2015 est de 4,24 millions d'euros. Ce crédit d'impôt compétitivité et emploi sera utilisé au cours de l'année 2016.

33.1 EFFECTIF

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	721	718
Non cadres	2 063	2 037
TOTAL	2 784	2 755

NOTE 34**COÛT DU RISQUE**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(117 835)	(143 652)
Dépréciations de créances douteuses	(104 352)	(96 288)
Autres provisions et dépréciations	(13 483)	(47 364)
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	138 841	139 199
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	111 751	71 565
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	27 090	67 634
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	21 006	(4 453)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	(10 647)	(3 453)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	(40 099)	(16 673)
Décote sur prêts restructurés	(493)	(530)
Récupérations sur créances amorties	1 856	1 327
Autres pertes	(7)	(54)
Autres produits	7 087	-
COÛT DU RISQUE	(21 297)	(23 836)

⁽¹⁾ Dont 33 357 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises :

Dont 6 713 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises :

⁽²⁾ Dont 35 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif⁽³⁾ Dont 1 078 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises⁽⁴⁾ Dont 33 357 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 35

RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Dotations aux dépréciations	(1 777)	(6 023)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 777)	(6 023)
Reprises de dépréciations	6 579	3 461
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6 579	3 461
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	4 802	(2 562)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 802	(2 562)
Plus-values de cessions réalisées	1 029	4 841
• Sur titres d'investissement	-	4 710
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 029	131
Moins-values de cessions réalisées	(17 278)	-
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(8)	-
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	(17 270)	-
Solde des plus et moins-values de cessions	(16 249)	4 841
• Sur titres d'investissement	-	4 710
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(16 249)	131
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	(11 447)	2 279
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cessions	362	581
Moins-values de cessions	(340)	(544)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	22	37
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(11 425)	2 316

NOTE 36

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Lors de l'exercice 2015, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas enregistré de produit ou de perte exceptionnels.

NOTE 37

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt 2015 s'établit à 103,4 millions d'euros (avec un taux d'imposition de 38%).

Cette charge d'impôt est composée d'un Impôt sur les Sociétés brut de 127,9 millions d'euros, d'une économie issue de l'Intégration Fiscale de 0,7 million d'euros au titre du sous palier Centre-est et 3,7 millions d'euros au titre du Groupe Fiscal Crédit-Agricole (dividendes SAS La Boétie), de divers crédits d'impôt pour un montant de 1,5 million d'euros, et d'une reprise de provision de 17,3 millions d'euros due à l'achèvement d'un dispositif de GIE fiscal.

NOTE 38**AFFECTATION DES RÉSULTATS**

(en euros)

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	240 782 772,14
REPORT À NOUVEAU	0,00
Réserve spéciale loi sur le mécénat	1 439,85
Intérêts aux parts sociales	1 536 331,66
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	18 058 707,91
Versement à la réserve légale	165 889 719,54
Versement aux réserves facultatives	55 296 573,18

NOTE 39**IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de conventions d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 40**PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

(en milliers d'euros)	KPMG	%	MAZARS SA	%
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	95	96%	95	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	4	4%	0	0%
SOUS-TOTAL	99	100%	95	100%
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social	0	0%	0	0%
Technologie de l'information	0	0%	0	0%
Audit interne	0	0%	0	0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	0	0%	0	0%
SOUS-TOTAL	0	0%	0	0%
TOTAL	99	100%	95	100%

⁽¹⁾ Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITÉ

KPMG Audit

51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

MAZARS

131 Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Siège social : 1, rue Pierre Truchis de Lays - 69140 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €191.453.625

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2015.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 34 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse Régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2015 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 28 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

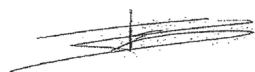
Lyon et Villeurbanne, le 25 février 2016

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé



Frédéric Damaisin
Associé

MAZARS



Anne Veaute
Associée



Emmanuel Charnavel
Associé

KPMG AUDIT
SIEGE SOCIAL :
51 RUE DE SAINT CYR
69338 LYON
CEDEX 9

MAZARS
SIEGE SOCIAL :
131 BOULEVARD STALINGRAD
69100 VILLEURBANNE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est

Société coopérative au capital de 191 453 610 €
Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
RCS LYON : 399 973 825

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 225-38 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Participation au dispositif SWITCH

Avec Crédit Agricole S.A.

- Nature et Objet :

Le dispositif Switch s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation

prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole SA et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA à la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales et dans Crédit Agricole Assurances, ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

- Modalités :

Nature	Montant au 31/12/2015	Produit d'intérêt au 31/12/2015
Dépôt de garantie Switch	417 981 697 €	21 519 075 €
Garantie données Switch	1 237 802 430 €	17 478 095 €

Avances accordées à la SAS Rue de la Boétie

Avec SAS Rue de la Boétie

- Nature et Objet :

Votre Caisse Régionale a accordé diverses avances au profit de SAS Rue de la Boétie qui ont fait l'objet d'une rémunération conformément aux différentes conventions signées.

- Modalités :

Modalité de rémunération	Solde avance 31/12/2015	Produit d'intérêt au 31/12/2015	Dividendes reçus au 31/12/2015
Selon la convention du 19 juin 2015	-	5 408 €	26 956 287 €

Intégration fiscale au sein du Groupe Crédit Agricole :

Avec Crédit Agricole S.A.

- Nature et Objet :

La convention prévoit de réallouer la moitié de l'économie d'impôt liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal qui résulte de la neutralisation des dividendes intra-groupe. Par ailleurs, la caisse est tête du sous palier d'intégration fiscale incluant les 131 caisses locales et les filiales suivantes :

- Prestimmo
- Crédit Agricole Participations
- Interimob
- SCI Quai Jean Moulin
- Wiggings France
- SCI 113 rue des Charmettes
- SCI 5 rue du Boeuf
- Crédit Agricole Centre Est Immobilier
- SCI Gambetta
- SNC Europimmo

- SCI 57 cours de la Liberté
- Sepi SNC
- SCI du 36
- Crédit Agricole Création
- Sepi SARL
- Centre-Est Participations III
- Centre-Est Participations IV

- **Modalités :**

La charge d'impôt sur les sociétés 2015 de 103 363 K€ inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 712 280 €.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 25 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Anne Veaute

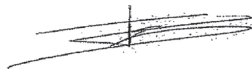


Emmanuel Charnavel

KPMG AUDIT



Philippe Massonnat



Frédéric Damaisin

Chapitre
2

LES COMPTES
CONSOLIDÉS
AUX NORMES
IFRS

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 132 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire.

Le Crédit agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect

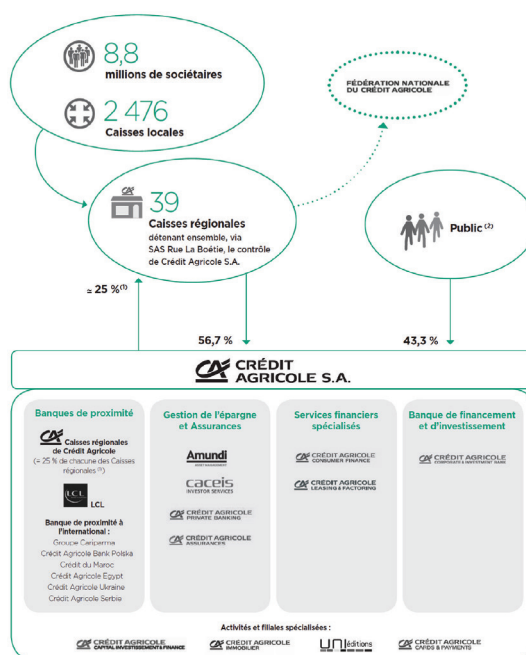
des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

• Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

» Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Y compris autocontrôle.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement

centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A. Elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

• **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143 582 milliers d'euros (soit 75 %) par les 132 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47 871 milliers d'euros (soit 25 %) par Crédit Agricole S.A. sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 17 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 14 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 7.7.

• **Informations relatives aux parties liées**

Les transactions et soldes relatifs aux opérations avec les parties liées sont présentés ci après dès lors qu'ils sont jugés significatifs pour la compréhension des états financiers :

- Transactions avec les parties liées impactant le compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
INTÉRÊTS REÇUS SUR AVANCES EN COMPTES COURANTS		
• SAS Rue la Boétie	5	21
• SAS Sacam Développement	882	882
DIVIDENDES REÇUS		
• SAS Rue la Boétie	26 956	26 213
• SAS Sacam Développement	3 198	655
• SAS Sacam International	325	2 472
• Rémunération de Garantie Crédit Agricole S.A. ⁽¹⁾	17 478	17 388
• Rémunération de dépôt de Garantie Crédit Agricole S.A. ⁽¹⁾	21 519	21 570

⁽¹⁾ cf note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 retraité ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	4.1	752 924	777 035
Intérêts et charges assimilées	4.1	(333 886)	(370 966)
Commissions (produits)	4.2	341 046	326 835
Commissions (charges)	4.2	(54 968)	(52 033)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 299	2 347
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	36 876	43 674
Produits des autres activités	4.5	42 938	46 197
Charges des autres activités	4.5	(12 881)	(13 060)
PRODUIT NET BANCAIRE		778 348	760 029
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.2-7.4	(358 040)	(350 434)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(10 849)	(11 769)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		409 459	397 826
Coût du risque	4.8	(44 859)	(24 489)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		364 600	373 337
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	2 778	1 549
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(219)	(564)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		367 159	374 322
Impôts sur les bénéfices	4.10	(110 978)	(138 769)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RÉSULTAT NET		256 180	235 553
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		256 180	235 553

⁽¹⁾ Montants retraités par rapport au états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité ⁽¹⁾
RÉSULTAT NET		256 180	235 553
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	2 607	(5 271)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		2 607	(5 271)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence	4.11	130	(1 211)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(895)	1 815
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(32)	303
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		1 810	(4 364)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	4 632	930
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	11 852	10 423
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-	-
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		16 484	11 353
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11		(1)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(1 070)	(2 461)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	2	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		15 416	8 891
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		17 226	4 527
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		273 406	240 080
Dont part du Groupe		273 406	240 095
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	1

⁽¹⁾ Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité ⁽¹⁾	01/01/2014 Retraité ⁽¹⁾
Caisse, banques centrales	6.1	105 685	109 322	103 385
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	19 874	23 551	34 507
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	57 866	71 912	42 048
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8 - 6.9	2 086 928	1 878 473	1 752 530
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5- 6.7-6.8	3 020 733	2 855 828	4 853 972
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5- 6.7-6.8	18 395 909	18 003 378	17 739 355
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.8	1 318 259	1 389 197	1 460 657
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	91 884	46 618	58 364
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	420 047	428 671	465 448
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	-	-
Participation aux bénéfices différée	6.20	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	59 239	44 788	44 667
Immeubles de placement	6.17	204 085	196 702	188 397
Immobilisations corporelles	6.18	92 974	81 262	85 387
Immobilisations incorporelles	6.18	16 333	16 287	16 894
Ecarts d'acquisition	6.19	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		25 889 816	25 145 989	26 845 611

⁽¹⁾ Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité ⁽¹⁾	01/01/2014 Retraité ⁽¹⁾
Banques centrales	6.1	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 663	4 174	3 955
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	112 440	112 808	16 134
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	12 260 296	12 218 601	14 398 781
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	8 177 263	7 597 961	7 457 648
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	488 090	635 226	692 587
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		34 699	47 497	21 661
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	79	10 845	-
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	376 869	367 880	372 779
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	-	-	-
Provisions	6.21	59 976	66 782	60 239
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	-	-	-
TOTAL DETTES		21 514 375	21 061 774	23 023 784
CAPITAUX PROPRES		4 375 441	4 084 215	3 821 827
• Capitaux propres - part du Groupe		4 375 423	4 084 199	3 821 812
- Capital et réserves liées		749 584	731 504	686 438
- Réserves consolidées		3 322 062	3 086 771	2 905 993
- Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		47 597	30 371	25 844
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
- Résultat de l'exercice		256 180	235 553	203 537
• Participations ne donnant pas le contrôle		18	16	15
TOTAL DU PASSIF		25 889 816	25 145 989	26 845 611

⁽¹⁾ Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	PART DU GROUPE								PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 Publié	325 707	3 469 356	-	3 795 063	(3 259)	29 102	25 843	-	3 820 906	14	-	1	1	15	3 820 921	
IMPACTS IFRIC 21		906		906					906						906	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 Retraités	325 707	3 470 262	-	3 795 969	(3 259)	29 102	25 843	-	3 821 812	14	-	1	1	15	3 821 827	
Augmentation de capital	45 066			45 066					45 066						45 066	
Variation des titres auto détenus				-					-						-	
Dividendes versés en 2014		(22 776)		(22 776)					(22 776)						(22 776)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-					-						-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-					-	1				1	1	
Mouvements liés aux stock options				-					-						-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	45 066	(22 776)	-	22 290	-	-	-	-	22 290	1	-	-	-	1	22 291	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	(3 456)	7 963	4 507		4 507					-	4 507	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				-	(908)	930	22	1 549	1 571						1 571	
Résultat au 31/12/2014				-				234 018	234 018						234 018	
Autres variations		15		15				(14)	1						1	
Capitaux propres au 31 décembre 2014 retraités (1)	370 773	3 447 501	-	(3 818 274)	(7 623)	37 995	30 372	235 553	4 084 199	14	-	-	-	16	4 084 215	
Affectation du résultat 2014		235 553		235 553				(235 553)							-	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	370 773	3 683 054	-	4 053 827	(7 623)	37 995	30 372	-	4 084 199	14	-	-	1	16	4 084 215	
Augmentation de capital	18 080			18 080					18 080						18 080	
Variation des titres auto détenus				-					-						-	
Dividendes versés en 2015		(22 910)		(22 910)					(22 910)						(22 910)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-					-						-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-					-						-	
Mouvements liés aux stock options				-					-						-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	18 080	(22 910)	-	(4 830)	-	-	-	-	(4 830)	-	-	1	1	-	(4 830)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	1 712	10 782	12 494		12 494					-	12 494	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence		8		8	98	4 633	4 731	2 778	7 517						7 517	
Résultat au 31/12/2015				-				253 402	253 402						253 402	
Autres variations (2)		22 641		22 641					22 641	2				2	22 643	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	388 853	3 682 793	-	4 071 646	(5 813)	53 410	47 597	256 180	4 375 423	16	-	1	1	18	4 375 441	

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

(2) Correspond à la reprise d'impôts différés passif relatifs à des produits réalisés avec le fonds dédié CAPI Centre-est

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de **+ 291 226** milliers d'euros sur l'exercice 2015, passant de 4 084 215 milliers d'euros au 31 décembre 2014 à 4 375 441 milliers d'euros au décembre 2015. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Augmentation de capital souscrite par les sociétaires des Caisses locales : **+ 18 080** milliers d'euros
- Distribution de dividendes sur l'exercice : **- 22 910** milliers d'euros, dont 17 313 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit Agricole S.A. et 5 597 milliers d'euros au titre de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des Caisses locales,
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2015 : **+ 256 180** milliers d'euros,
- Variation des gains et pertes en 2015 comptabilisés directement en capitaux propres : **+ 17 225** milliers d'euros
- Reprise d'impôts différés passifs relatifs à des produits réalisés avec le fonds dédié CAPI Centre-est afférents aux exercices précédents : **+ 22 641** milliers d'euros

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité ⁽¹⁾
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	367 160	374 345
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 850	11 770
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	53 255	45 613
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(2 778)	(1 549)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(802)	448
Resultat net des activités d'investissement	-	-
Resultat net des activités de financement	-	-
Autres mouvements	(2 932)	(6 852)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	57 593	49 430
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	68 782	185 400
Flux liés aux opérations avec la clientèle	132 961	(95 480)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(256 372)	(70 344)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	18 988	38 767
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽²⁾	1 960	1 468
Impôts versés	(146 740)	(116 804)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(180 421)	(56 993)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	244 332	366 782
<i>Flux liés aux participations⁽³⁾</i>	(14 686)	(10 534)
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(22 827)	(7 540)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(37 513)	(18 074)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁴⁾	(4 830)	22 287
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-	-
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(4 830)	22 287
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B+ C + D)	201 989	370 995
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	396 694	25 699
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	109 319	103 373
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	287 375	(77 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	598 683	396 694
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	105 682	109 319
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	493 001	287 375
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(201 989)	(370 995)

*Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

⁽¹⁾ Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

⁽²⁾ Il s'agit du dividende reçu de CA Financement Suisse

⁽³⁾ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2015, ces opérations ont généré un impact net de - 14 686 milliers d'euros sur la trésorerie du groupe Crédit agricole centre-est qui se décompose comme suit :

- Décaissement liés à des souscriptions dans des augmentations de capital pour - 11 726 milliers d'euros
- Décaissement liés à des acquisitions de titres pour - 7 122 milliers d'euros
- Encaissement de 4 162 milliers d'euros généré par des cessions de titre

⁽⁴⁾ Le flux de trésorerie provenant des actionnaires, - 4 830 milliers d'euros, comprend :

- Encaissement de 18 080 milliers d'euros relatif à l'augmentation de capital des Caisses locales souscrite par les sociétaires,
- Décaissement de 17 313 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit Agricole S.A,
- Décaissement de 5 597 milliers d'euros liés à la rémunération des parts sociales des sociétaires des Caisses locales.

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :			
IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1 ^{ère} fois les activités conjointes)		1 ^{er} janvier 2015	Oui
IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1 ^{er} janvier 2015	Oui
IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes :

- La taxe bancaire pour risque systémique
- La contribution pour frais de contrôle ACPR
- La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- La taxe foncière
- La contribution foncière des entreprises

IFRIC 21 est appliqué de manière rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services ») 	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui Oui Oui Non Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : <ul style="list-style-type: none"> IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » 	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016	Oui Oui Oui Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non

⁽¹⁾ Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux

qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Participations non consolidées ;
- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ;
- Dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Dépréciations des créances ;
- Provisions ;
- Actifs d'impôts différés ;
- La valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts

de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 Titres à l'actif

- **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le Crédit agricole Centre-est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur sur option pour les actifs suivants :

BMTN, EMTN ou obligation dont le dérivé incorporé doit être

séparé du contrat hôte, car son taux est indexé sur des actions, paniers d'actions ou indices.

Le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabilisation de l'instrument hybride à la juste valeur sur option sans séparation pour ces actifs financiers.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables - dépréciation des titres).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements

intervenues après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit agricole Centre-est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit agricole Centre-est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères le Crédit agricole Centre-est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le Crédit agricole Centre-est n'a réalisé aucun reclassement de cette nature en 2015 comme en 2014.

1.3.2.3 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois.

Dans le cadre de la réglementation bâloise, le Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

L'encours des provisions sectorielles s'élève à 99 946 milliers d'euros dont 49 203 milliers d'euros relatifs aux crédits habitats, 14 172 milliers d'euros sur le secteur des professionnels, 13 356 milliers d'euros pour la filière viticole, ovin et bovin, 9 160 milliers d'euros pour la filière promotion immobilière, 5 516 milliers d'euros pour la Foncière, et 8 539 milliers d'euros pour les opérations de LBO.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.4 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure

suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- *Distinction dettes – capitaux propres*

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

1.3.2.5 Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 Provisions.

1.3.2.6 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- **couverture de juste valeur:** seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- **couverture de flux de trésorerie:** l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- **couverture d'investissement net à l'étranger:** Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

1.3.2.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du

calcul de CVA/DVA.

Le Crédit agricole Centre-est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Juste valeur des émissions structurées**

Conformément à la norme IFRS 13, le Crédit agricole Centre-est valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Le Crédit agricole Centre-est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciaires en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hiérarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- **Niveau 1 :** justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent

des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour le groupe Crédit agricole Centre-est, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.8 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des

- actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

1.3.2.10 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.11 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils

appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 Provisions.

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

• Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le Crédit agricole Centre-est impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Crédit agricole Centre-est a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit agricole Centre-est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

• Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les

exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock- options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action etc.).

Aucune action de ce type n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est en 2015 comme en 2014.

1.3.6 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et

n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Les plus-values sur les titres de participation relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées, au taux de droit commun. Les plus-values latentes à la clôture de l'exercice génèrent donc une différence temporaire donnant lieu au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition de droit commun.

Les moins-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;

et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts

sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable ;

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

1.3.7 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées

d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 à 50 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 25 ans
Matériel informatique	1 à 7 ans
Matériel spécialisé	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait

été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10 IFRS 11 et IAS 28)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est ainsi que toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit agricole Centre-est dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

• Les normes de consolidation du Groupe Crédit Agricole

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière, prises de décisions

politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit agricole Centre-est et ses 133 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

- **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le Crédit agricole Centre-est est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Crédit agricole Centre-est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Crédit agricole Centre-est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Crédit agricole Centre-est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit agricole Centre-est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel

relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

- **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit agricole Centre-est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/- dilution en résultat.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5 Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun notamment les fusions de Caisses régionales, lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2015. Les différences de première consolidation relatives aux sociétés Europimmo et Sepi sont affectées à la valeur des immeubles.

NOTE 2 - PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a successivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 7 087 milliers d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie du Crédit agricole Centre-est. Cela s'est traduit, dans les comptes du Crédit agricole Centre-est, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 7 087 milliers d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 2 693 milliers d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit

Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit agricole Centre-est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 494,4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 427,7 millions d'euros et des titres subordonnés pour 69,6 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

NOTE 3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein du Crédit agricole Centre-est est assurée par les directions qui ont pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre « Politique de couverture des risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

3.1.1 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	19 874	23 551
Instruments dérivés de couverture	57 866	71 912
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	798 025	688 942
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	122 681	149 487
Prêts et créances sur la clientèle	18 395 909	18 003 378
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 318 259	1 389 197
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATIONS)	20 712 614	20 326 467
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 762 575	1 585 870
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	539 497	434 641
Provisions - Engagements par signature	(2 041)	(2 820)
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)	2 300 031	2 017 691
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	23 012 645	22 344 158

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	11 767 549	10 732 097
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	409 252	313 513
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

3.1.2 Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

3.1.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 369 971	-	-	464	1 369 507
Banques centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	26 540	-	-	-	26 540
Grandes entreprises	2 687 290	89 961	64 764	37 061	2 585 465
Clientèle de détail	14 725 072	303 003	188 164	95 971	14 440 937
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	18 808 873	392 964	252 928	133 496	18 422 449

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour 23 885 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 770 508	4 273	3 116	-	1 767 392
Banques centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	61 937	-	-	-	61 937
Grandes entreprises	2 468 152	91 641	68 675	40 965	2 358 512
Clientèle de détail	14 168 418	284 508	185 140	105 804	13 877 474
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	18 469 015	380 422	256 931	146 769	18 065 315

⁽¹⁾ dont encours restructurés pour 40 909 milliers d'euros

3.1.2.2 Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administration générale	61 316	88 530
Grandes entreprises	390 318	339 184
Clientèle de détail	1 310 941	1 158 156
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 762 575	1 585 870
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales	3 116	3 568
Grandes entreprises	374 401	282 207
Clientèle de détail	164 183	153 495
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	541 700	439 270

3.1.2.3 Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Administration générale	24 485	187 818
Grandes entreprises	3 143 830	2 843 559
Clientèle de détail	5 008 948	4 566 584
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	8 177 263	7 597 961

3.1.3 Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

3.1.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédits par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	18 396 725	383 107	243 712	130 790	18 022 223
Autres pays de l'UE	72 144	1 862	1 636	1 157	69 351
Autres pays d'Europe	277 270	7 571	7 371	1 257	268 642
Amérique du Nord	14 598	-	-	135	14 463
Amériques Centrale et du Sud	4 336	-	-	8	4 328
Afrique et Moyen Orient	26 046	382	207	103	25 736
Asie et Océanie (hors Japon)	17 576	42	2	44	17 530
Japon	260	-	-	2	258
Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	18 808 955	392 964	252 928	133 496	18 422 531

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour 23 885 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	18 076 437	373 221	250 486	144 839	17 681 112
Autres pays de l'UE	78 395	1 984	1 781	151	76 463
Autres pays d'Europe	248 658	4 628	4 313	1 608	242 737
Amérique du Nord	14 716	109	66	75	14 575
Amériques Centrale et du Sud	4 962	-	-	-	4 962
Afrique et Moyen Orient	28 222	348	217	61	27 944
Asie et Océanie (hors Japon)	17 318	132	68	35	17 215
Japon	307	-	-	-	307
Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	18 469 015	380 422	256 931	146 769	18 065 315

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour 40 909 milliers d'euros

3.1.3.2 Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
France (y compris DOM-TOM)	1 755 939	1 578 991
Autres pays de l'UE	1 359	2 003
Autres pays d'Europe	3 098	2 725
Amérique du Nord	941	1 250
Amériques Centrale et du Sud	53	57
Afrique et Moyen Orient	715	507
Asie et Océanie (hors Japon)	449	318
Japon	21	19
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 762 575	1 585 870
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
France (y compris DOM-TOM)	540 864	438 466
Autres pays de l'UE	804	804
Autres pays d'Europe	32	-
Amérique du Nord	-	-
Amériques Centrale et du Sud	-	-
Afrique et Moyen Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	541 700	439 270

3.1.3.3 Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	7 979 201	7 430 796
Autres pays de l'UE	52 196	42 346
Autres pays d'Europe	113 918	96 994
Amérique du Nord	9 805	8 095
Amériques Centrale et du Sud	2 305	2 010
Afrique et Moyen Orient	10 967	9 353
Asie et Océanie (hors Japon)	7 662	6 733
Japon	1 209	1 634
Organismes supra-nationaux	-	-
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	8 177 263	7 597 961

3.1.4 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						1 095 926	(53 042)	
Instruments de dette	-	-	-	-	-	9 499	(2 363)	
• Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	9 199	(1 801)	
• Grandes entreprises	-	-	-	-	-	300	(562)	
• Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	168 038	4 518	712	-	173 268	140 036	(386 424)	
• Administration générale	3 885	-	16	-	3 901	-	(464)	
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	
• Grandes entreprises	40 698	11	-	-	40 709	25 197	(101 825)	
• Clientèle de détail	123 455	4 507	696	-	128 658	114 839	(284 135)	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	168 038	4 518	712	-	173 268	1 245 461	(441 829)	

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2014 Retraité	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						975 982	(51 435)	
Instruments de dette	-	-	-	-	-	9 657	(2 205)	
• Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	9 357	(1 643)	
• Grandes entreprises	-	-	-	-	-	300	(562)	
• Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	275 450	8 125	14 039	-	297 614	123 481	(403 700)	
• Administration générale	29 004	-	-	-	29 004	1 157	(3 116)	
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
• Etablissements de crédit	2 525	-	-	-	2 525	-	-	
• Grandes entreprises	77 319	3 886	13 668	-	94 873	22 956	(109 640)	
• Clientèle de détail	166 602	4 239	371	-	171 212	99 368	(290 944)	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	275 450	8 125	14 039	-	297 614	1 109 120	(457 340)	

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

3.2.1 Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

3.2.1.1 Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014 Retraité	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	8 241	4 871	44 754	57 866	71 912
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	8 241	4 767	44 548	57 556	71 475
• Options de taux								
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	104	206	310	437
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	-	-	-	8 241	4 871	44 754	57 866	71 912
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	8 241	4 871	44 754	57 866	71 912

3.2.1.2 Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014 Retraité	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	124	20 581	91 735	112 440	112 808
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				124	20 560	91 702	112 386	112 808
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					21	33	54	
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	-	-	-	124	20 581	91 735	112 440	112 808
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	124	20 581	91 735	112 440	112 808

3.2.1.3 Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014 Retraité	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	69	825	1 578	2 472	1 792
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				69	775	1 358	2 202	1 488
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					50	220	270	304
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	687	-	687	801
• Opérations fermes de change								
• Options de change					687		687	801
Autres instruments :	-	-	-	-	28	87	115	16
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres					28	87	115	16
SOUS TOTAL	-	-	-	69	1 540	1 665	3 274	2 609
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	-	-	-	69	1 540	1 665	3 274	2 609

3.2.1.4 Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014 Retraité	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	69	1 957	1 443	3 469	3 256
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				69	1 932	1 358	3 359	3 150
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					25	85	110	106
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	687	-	687	801
• Opérations fermes de change								
• Options de change					687		687	801
Autres instruments :	-	-	-	-	91	416	507	117
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres					91	416	507	117
SOUS TOTAL	-	-	-	69	2 735	1 859	4 663	4 174
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	-	-	-	69	2 735	1 859	4 663	4 174

3.2.2 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 622 870	2 472 842
• Futures	-	-
• FRA	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	1 953 600	1 684 727
• Options de taux	,	,
• Caps-floors-collars	669 270	788 115
• Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or :	674 341	344 453
• Change à terme	268 917	122 152
• Opérations fermes de change	-	-
• Options de change	405 424	222 301
Autres instruments :	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-
• Dérivés de crédits	-	-
• Autres	-	-
TOTAL NOTIONNELS	3 297 211	2 817 295

3.2.3 Risque de change : contribution des différentes devises au bilan consolidé

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	24 538 857	24 538 857	23 920 797	23 920 797
Autres devises de l'Union Européenne	7 542	7 542	5 441	5 441
USD	25 538	25 538	23 170	23 170
JPY	1 042	1 042	774	774
Autres devises	1 316 837	1 316 837	1 195 807	1 195 807
TOTAL BILAN	25 889 816	25 889 816	25 145 989	25 145 989

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	584 477	292 611	576 655	1 566 990	-	3 020 733
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 208 283	1 760 381	6 341 973	9 470 130	1 566	18 782 333
TOTAL	1 792 760	2 052 992	6 918 628	11 037 120	1 566	21 803 066
Dépréciations						386 424
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						21 416 642

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	451 179	115 331	610 287	1 679 031	17	2 855 845
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 253 023	1 759 117	6 143 466	9 251 434	21	18 407 061
TOTAL	1 704 202	1 874 448	6 753 753	10 930 465	38	21 262 906
Dépréciations						403 700
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						20 859 206

3.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 540 622	3 777 537	3 537 803	2 404 334	-	12 260 296
Dettes envers la clientèle	5 661 495	553 561	1 889 456	72 751	-	8 177 263
TOTAL	8 202 117	4 331 098	5 427 259	2 477 085	-	20 437 559
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						20 437 559

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 226 250	3 499 618	4 071 079	2 421 654	-	12 218 601
Dettes envers la clientèle	4 951 718	624 306	1 950 667	71 270	-	7 597 961
TOTAL	7 177 968	4 123 924	6 021 746	2 492 924	-	19 816 562
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						19 816 562

3.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	314	-	2 500	-	-	2 814
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables :	84 793	20 000	1 200	379 283	-	485 276
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	85 107	20 000	3 700	379 283	-	488 090
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	-	-	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	339	70	3 100	-	-	3 509
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables :	155 044	73 150	20 931	382 592	-	631 717
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	155 383	73 220	24 031	382 592	-	635 226
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	-	-	-	-	-	-

3.4 Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

3.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

3.4.2 Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Le Crédit agricole Centre-est n'a pas recours à ce type de couverture.

3.4.3 Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

3.4.4 Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	57 866	112 440	1 954 296	71 912	112 808	1 834 893
Taux d'intérêt	57 866	112 440	1 954 296	71 912	112 808	1 834 893
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	57 866	112 440	1 954 296	71 912	112 808	1 834 893

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit agricole Centre-est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques

En 2015 comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, le Crédit agricole Centre-est a répondu à ces exigences réglementaires.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	3 259 716	2 623 863
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1)	-	-
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	3 259 716	2 623 863

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	773	834
Sur opérations internes au Crédit Agricole	104 354	115 274
Sur opérations avec la clientèle	576 230	583 534
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 400	3 520
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	52 006	54 407
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	17 161	19 466
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS (1) (2)	752 924	777 035
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 023)	(645)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(194 641)	(225 469)
Sur opérations avec la clientèle	(73 090)	(91 224)
Sur dettes représentées par un titre	(36 821)	(37 917)
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(28 311)	(15 711)
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
CHARGES D'INTÉRÊTS	(333 886)	(370 966)

(1) dont 11 502 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 11 041 milliers d'euros au 31 décembre 2014

(2) dont 10 710 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 10 203 milliers d'euros au 31 décembre 2014

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 267	(77)	1 190	1 024	(4)	1 020
Sur opérations internes au Crédit Agricole	42 857	(34 294)	8 563	45 884	(29 990)	15 894
Sur opérations avec la clientèle	94 854	(1 798)	93 056	89 623	(1 949)	87 674
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	750	-	750	550	-	550
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	195 631	(18 512)	177 119	183 824	(19 834)	163 990
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	5 687	(287)	5 400	5 930	(256)	5 674
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	341 046	(54 968)	286 078	326 835	(52 033)	274 802

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(290)	(2 093)
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	772	1 260
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	4 755	3 122
Résultat de comptabilité de couverture	1 062	58
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 299	2 347

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	171 446	(171 602)	(156)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	86 205	(85 164)	1 041
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	85 241	(86 438)	(1 197)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	159 938	(159 884)	54
Variations de juste valeur des éléments couverts	86 187	(73 691)	12 496
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	73 751	(86 193)	(12 442)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	1 164	-	1 164
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1 164	-	1 164
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	332 548	(331 486)	1 062

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	88 838	(88 846)	(8)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	88 592	(136)	88 456
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	246	(88 710)	(88 464)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	135 005	(135 007)	(2)
Variations de juste valeur des éléments couverts	54 433	(80 571)	(26 138)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	80 572	(54 436)	26 136
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	302	(234)	68
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	302	(234)	68
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	224 145	(224 087)	58

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	31 502	35 390
Plus ou moins - valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	7 163	6 100
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(1 787)	(2 526)
Plus ou moins - valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(2)	4 710
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	36 876	43 674

⁽¹⁾ hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	20 226	22 455
Autres produits (charges) nets	9 831	10 682
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	30 057	33 137

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charges de personnel	215 277	210 285
Impôts et taxes ⁽¹⁾	18 602	20 305
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	124 161	119 844
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	358 040	350 434

⁽¹⁾ Dont 180 milliers d'euros comptabilisé au titre du fonds de résolution.

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit agricole Centre-est.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2015				2014 Retraité
	KPMG	MAZARS	ERNST & YOUNG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	148	99	41	288	262
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	4	-	50	54	242
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	152	99	91	342	504

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	(10 829)	(11 964)
• immobilisations corporelles	(10 745)	(11 897)
• immobilisations incorporelles	(84)	(67)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(20)	195
• immobilisations corporelles	(50)	(65)
• immobilisations incorporelles	30	260
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(10 849)	(11 769)

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	(118 479)	(144 573)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(158)	(440)
Prêts et créances	(110 260)	(124 427)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	(261)	(433)
Engagement par signature	(511)	(1 872)
Risques et charges	(7 289)	(17 401)
REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	93 087	122 740
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-	381
Prêts et créances	85 265	95 162
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	9	375
Engagement par signature	1 290	4 070
Risques et charges	6 523	22 752
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(25 392)	(21 833)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(20 809)	(3 453)
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 856	1 327
Décotes sur crédits restructurés	(493)	(530)
Pertes sur engagements par signature	(21)	-
Autres pertes	-	-
COÛT DU RISQUE	(44 859)	(24 489)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	(219)	(502)
Plus-values de cession	204	322
Moins-values de cession	(423)	(824)
TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
PRODUITS (CHARGES) NETS SUR OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT	-	(62)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(219)	(564)

4.10 Impôts

4.10.1 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'impôt courant	(111 299)	(134 155)
Charge d'impôt différé	-	(4 614)
Produit d'impôt différé	321	-
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(110 978)	(138 769)

4.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

(en milliers d'euros)	31/12/2015		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	256 181		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	110 978		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	367 159	38,00%	139 520
Différences permanentes	(11 905)	38,00%	(4 524)
Différences temporaires ⁽¹⁾	(2 558)	38,00%	(972)
Effets des résultats en pertes	3 205	38,00%	1 218
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(8 529)	38,00%	(3 241)
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			(16 105)
Intégration fiscale	(12 942)	38,00%	(4 918)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			110 978

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	235 553		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	138 769		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	374 322	38,00%	142 242
Différences permanentes	(15 455)	38,00%	(5 873)
Différences temporaires ⁽¹⁾	(2 329)	38,00%	(885)
Effets des résultats en pertes	4 987	38,00%	1 895
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(4 458)	38,00%	(1 694)
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			8 867
Intégration fiscale	(15 218)	38,00%	(5 783)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			138 769

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

⁽¹⁾ Les différences temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sont essentiellement composées en 2015 comme en 2014 des déductions ou réintégrations liées aux sociétés transparentes fiscalement.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	11 852	10 423
• Ecart de réévaluation de la période	17 768	14 490
• Transfert en résultat	(5 916)	(4 067)
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	4 632	929
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	(1 070)	(2 461)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	2	-
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES	15 416	8 891
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	2 607	(5 271)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	130	(1 211)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	(895)	1 815
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	(32)	303
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES	1 810	(4 364)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	17 226	4 527
Dont part Groupe	17 226	4 527
Dont participations ne donnant pas le contrôle		1

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité				Variation				31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion	18		18	18	-	-	-	-	18		18	18
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	42 255	(11 040)	31 215	31 213	11 851	(1 070)	10 781	10 782	54 106	(12 110)	41 996	41 995
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	42 273	(11 040)	31 233	31 231	11 851	(1 070)	10 781	10 782	54 124	(12 110)	42 014	42 013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	6 768	(5)	6 763	6 762	4 631	2	4 633	4 634	11 399	(3)	11 396	11 396
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	49 041	(11 045)	37 996	37 993	16 482	(1 068)	15 414	15 416	65 523	(12 113)	53 410	53 409
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(9 667)	3 326	(6 341)	(6 341)	2 607	(895)	1 712	1 712	(7 060)	2 431	(4 629)	(4 629)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-		-	-	-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(9 667)	3 326	(6 341)	(6 341)	2 607	(895)	1 712	1 712	(7 060)	2 431	(4 629)	(4 629)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	(1 709)	427	(1 282)	(1 281)	131	(32)	99	98	(1 578)	395	(1 183)	(1 183)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(11 376)	3 753	(7 623)	(7 622)	2 738	(927)	1 811	1 810	(8 638)	2 826	(5 812)	(5 812)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	37 665	(7 292)	30 373	30 371	19 220	(1 995)	17 225	17 226	56 885	(9 287)	47 598	47 597

NOTE 5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zones géographiques.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est étant une banque de détail, l'analyse par pôles d'activité n'est pas significative.

NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	93 422		95 011	
Banques centrales	12 260		14 308	
Créances rattachées	3		3	
VALEUR AU BILAN	105 685	-	109 322	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

6.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 274	2 609
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	16 600	20 942
VALEUR AU BILAN	19 874	23 551
Dont titres prêtés	-	-

6.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	3 274	2 609
VALEUR AU BILAN	3 274	2 609

6.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	16 600	20 942
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	16 600	20 942
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
VALEUR AU BILAN	16 600	20 942

6.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 663	4 174
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	4 663	4 174

6.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	4 663	4 174
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	4 663	4 174

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	247 701	511	-	254 167	272	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	550 324	14 710	(402)	434 775	17 814	(169)
Actions et autres titres à revenu variable	168 835	23 124	(4 748)	116 562	16 430	(1 457)
Titres de participation non consolidés ⁽²⁾	1 120 068	21 020	(106)	1 072 969	10 485	(1 126)
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	2 086 928	59 365	(5 256)	1 878 473	45 001	(2 752)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽¹⁾	2 086 928	59 365	(5 256)	1 878 473	45 001	(2 752)
Impôts		(13 543)	1 433		(11 453)	415
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (NET IMPÔTS)		45 822	(3 823)		33 548	(2 337)

⁽¹⁾ dont 31 209 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et 29 444 milliers d'euros au 31 décembre 2014 retraité.

⁽²⁾ par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 971 078 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 943 465 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

6.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Titres de dettes	-	-
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	26 539	61 934
- Comptes et prêts	17 552	53 677
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	9 754	423
• dont comptes et prêts au jour le jour sains	-	-
• dont comptes et prêts à terme	7 798	53 254
- Valeurs reçues en pension	-	-
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Prêts subordonnés	8 987	8 257
- Autres prêts et créances		
VALEUR BRUTE	26 539	61 934
Créances rattachées	1	3
Dépréciations		
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	26 540	61 937
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Titres de dettes	-	-
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	2 972 004	2 767 122
- Comptes ordinaires	484 868	294 572
- Comptes et avances à terme	2 487 136	2 472 550
- Prêts subordonnés	-	-
VALEUR BRUTE	2 972 004	2 767 122
Créances rattachées	22 189	26 769
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	2 994 193	2 793 891
VALEUR AU BILAN	3 020 733	2 855 828

6.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Titres de dettes	6 342	6 342
- Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 342
Prêts et avances	18 775 991	18 400 736
- Créances commerciales	46 235	49 956
- Autres concours à la clientèle	18 493 362	18 067 923
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Prêts subordonnés	-	-
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
- Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
- Avances en comptes courants d'associés	33 362	49 634
- Comptes ordinaires débiteurs	203 032	233 223
VALEUR BRUTE	18 782 333	18 407 078
Dépréciations	(386 424)	(403 700)
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	18 395 909	18 003 378
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
VALEUR BRUTE	-	-
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-
VALEUR AU BILAN	18 395 909	18 003 378

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	328 118	328 509
Obligations et autres titres à revenu fixe	990 141	1 060 688
TOTAL	1 318 259	1 389 197
Dépréciations	-	-
VALEUR AU BILAN	1 318 259	1 389 197

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	01/01/2015 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(403 700)	-	(117 705)	134 981	-	-	(386 424)
dont dépréciations collectives	(146 769)	-	(5 966)	19 239	-	-	(133 496)
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	(53 641)	-	(1 945)	180	-	-	(55 406)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	(827)	-	(257)	533	-	-	(551)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(458 168)	-	(119 907)	135 694	-	-	(442 381)

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(391 833)	-	(131 768)	119 901	-	-	(403 700)
dont dépréciations collectives	(158 793)	-	(28 139)	40 163	-	-	(146 769)
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	(51 386)	-	(2 967)	712	-	-	(53 641)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	(890)	-	(432)	495	-	-	(827)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(444 109)	-	(135 167)	121 108	-	-	(458 168)

6.9 Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Le groupe Crédit agricole Centre-est n'est exposé, au 31/12/2015 comme au 31/12/2014, à aucune dette souveraine étrangère.

Activité bancaire – Instruments de dettes

Le groupe Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'instrument de dette sur les pays européens sous surveillance.

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

6.10.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	20	5 878
• dont comptes ordinaires créditeurs	19	5 770
• dont compte et emprunts à terme	1	18
• dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
TOTAL	20	5 878
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	1 602	1 851
Comptes et avances à terme	12 258 613	12 210 862
TOTAL	12 260 276	12 212 723
DETTES RATTACHÉES	61	10
VALEUR AU BILAN	12 260 296	12 218 601

6.10.2 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	4 953 866	4 433 161
Comptes d'épargne à régime spécial	86 810	83 209
Autres dettes envers la clientèle	3 136 587	3 081 591
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
VALEUR AU BILAN	8 177 263	7 597 961

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	2 814	3 509
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	485 276	631 717
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
VALEUR AU BILAN	488 090	635 226
DETTES SUBORDONNÉES		
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2015	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	61 140	-	61 140	21 728	-	39 412
Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	61 140	-	61 140	21 728	-	39 412

31/12/2014 Retraité	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	74 521	-	74 521	26 166	-	48 355
Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	74 521	-	74 521	26 166	-	48 355

Compensation – Passifs financiers

31/12/2015	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	117 103	-	117 103	21 728	-	95 375
Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	117 103	-	117 103	21 728	-	95 375

31/12/2014 Retraité	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	116 982	-	116 982	26 166	-	90 816
Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	116 982	-	116 982	26 166	-	90 816

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Impôts courants	15 172	4 362
Impôts différés	76 712	42 803
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	91 884	47 165
Impôts courants	-	10 795
Impôts différés	79	50
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	79	10 845

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	92 343	22 352	74 810	22 352
Charges à payer non déductibles	1 443	-	1 857	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	58 397	-	63 672	-
Autres différences temporaires	32 503	22 352	9 281	22 352
Impôts différés sur réserves latentes	(227)	10 247	2 338	10 247
Actifs disponibles à la vente	(1 053)	10 247	476	10 247
Couvertures de Flux de Trésorerie	-	-	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	826	-	1 862	-
Impôts différés sur résultat	94 769	77 653	106 497	108 840
Effet des compensations	(110 173)	(110 173)	(141 389)	(141 389)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	76 712	79	42 256	50

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.14.1 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
AUTRES ACTIFS	277 460	268 703
Comptes de stocks et emplois divers	3 072	1 966
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers ⁽¹⁾	274 305	266 641
Comptes de règlements	83	96
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	142 587	159 968
Comptes d'encaissement et de transfert	28 475	53 412
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	146	65
Produits à recevoir	103 660	100 596
Charges constatées d'avance	1 775	2 555
Autres comptes de régularisation	8 531	3 340
VALEUR AU BILAN	420 047	428 671

⁽¹⁾ Dont 77 milliers d'euros au titre de la contribution au fonds de résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le fonds de résolution, à tout moment et sans condition pour financer une intervention.

6.14.2 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾	142 215	131 902
Comptes de règlements	2 356	1 864
Créditeurs divers	123 321	114 050
Versement restant à effectuer sur titres	16 538	15 988
Autres passifs d'assurance	-	-
Autres	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	234 654	235 978
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	27 012	30 156
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 169	1 439
Produits constatés d'avance	102 036	100 678
Charges à payer	99 850	100 573
Autres comptes de régularisation	3 587	3 132
VALEUR AU BILAN	376 869	367 880

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net

6.15 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Néant

6.16 Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2015, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 59 239 milliers d'euros (44 788 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Le groupe Crédit agricole Centre-est détient 18,30% des intérêts dans une entreprise associée présentée dans le tableau ci-dessous, qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

6.16.1 : Entreprises associées : Informations

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	18,30%	59 239	1 960	2 778	59 239	-
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)		59 239		-	-	-
(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	18,30%	44 788	1 443	1 549	44 788	-
		44 788		-		-

6.16.2 Entreprises associées : Informations détaillées

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives du groupe Crédit agricole Centre-est sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	Résultat			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	61 429	15 176	4 918 953	323 639
(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité			
	Résultat			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Crédit Agricole Financement (Suisse) SA	43 793	8 463	4 390 002	244 688

Ces informations financières sont issues des états financiers établis en normes IFRS par les entreprises associées.

6.17 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	358 193	-	17 147	(1 358)	-	-	373 982
Amortissements et dépréciations	(161 491)	-	(9 352)	946	-	-	(169 897)
VALEUR AU BILAN (1)	196 702	-	7 795	(412)	-	-	204 085

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Valeur brute	341 284	-	23 147	(6 238)	-	-	358 193
Amortissements et dépréciations	(152 887)	-	(9 168)	564	-	-	(161 491)
VALEUR AU BILAN (1)	188 397	-	13 979	(5 674)	-	-	196 702

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 301 794 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 291 367 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables :	Niveau 2	301 794	291 367
Valorisation fondée sur des données non observables :	Niveau 3		
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN		301 794	291 367

6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	339 936	-	23 045	(7 850)	-	(118)	355 013
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(258 674)	-	(10 796)	7 431	-	-	(262 039)
VALEUR AU BILAN	81 262	-	12 249	(419)	-	(118)	92 974
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	19 032	-	51	(94)	-	119	19 108
Amortissements et dépréciations	(2 745)	-	(84)	54	-	-	(2 775)
VALEUR AU BILAN	16 287	-	(33)	(40)	-	119	16 333

⁽¹⁾ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	338 498	-	8 496	(6 995)	-	(63)	339 936
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(253 111)	-	(11 988)	6 425	-	-	(258 674)
VALEUR AU BILAN	85 387	-	(3 492)	(570)	-	(63)	81 262
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	20 009	-	50	(1 090)	-	63	19 032
Amortissements et dépréciations	(3 115)	-	(97)	467	-	-	(2 745)
VALEUR AU BILAN	16 894	-	(47)	(623)	-	63	16 287

⁽¹⁾ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.19 Écarts d'acquisition

Néant

6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

6.21 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	VARIATION PERIMETRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement	27 326	-	-	-	(482)	-	26 844
Risque d'exécution des engagements par signature	2 820	-	511	-	(1 290)	-	2 041
Risques opérationnels	8 763	-	4 381	(7)	(5 049)	-	8 088
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	9 075	-	3 294	(3 078)	(271)	(3 010)	6 010
Litiges divers	1 642	-	1 291	(944)	(121)	-	1 868
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	17 156	-	8 701	(8 497)	(2 235)	-	15 125
TOTAL	66 782	-	18 178	(12 526)	(9 448)	(3 010)	59 976

(1) Dont 4 016 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et dont 1 993 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	VARIATION PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2014 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	16 458	-	10 868		-	-	27 326
Risque d'exécution des engagements par signature	5 018	-	1 872		(4 070)	-	2 820
Risques opérationnels	10 730	-	3 103	(54)	(5 016)	-	8 763
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 691	-	4 702	(4 536)	(41)	5 259	9 075
Litiges divers	854	-	1 328	(229)	(311)	-	1 642
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	23 488	-	20 752	(7 529)	(19 555)	-	17 156
TOTAL	60 239	-	42 625	(12 348)	(28 993)	5 259	66 782

(1) Dont 6 861 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et dont 2 213 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

6.21.1 Provision épargne logement :

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 607 207	1 164 992
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 184 074	1 215 372
Ancienneté de plus de 10 ans	1 105 415	1 201 006
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 896 695	3 581 370
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	488 904	507 617
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	4 385 599	4 088 986

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement	41 793	53 217
Comptes épargne-logement	183 561	225 982
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	225 354	279 199

- **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 766	7 968
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 233	5 032
Ancienneté de plus de 10 ans	13 846	14 326
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	26 844	27 326
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	26 844	27 326

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	27 326	0	481	26 844
Comptes épargne-logement	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	27 326	-	481	26 844

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.22 Capitaux propres part du groupe

6.22.1 Composition du capital au 31 décembre 2015

Le Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2015	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2015	% du capital	% des droits de vote
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)	-	-	-	-	-	-
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)	3 191 415	-	-	3 191 415	25%	0%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 191 415	-	-	3 191 415		
PARTS SOCIALES	9 572 160	-	-	9 572 160	75%	100%
Dont 132 Caisses Locales	9 572 142	-	-	9 572 142		
Dont 17 administrateurs de la CR	17	-	-	17		
Dont Crédit Agricole S.A.	1	-	-	1		
TOTAL	12 763 575	-	-	12 763 575	100%	100%

6.22.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés figurent dans le tableau de variation de capitaux propres (22 910 milliers d'euros) et se décomposent comme suit :

- dividendes versées par le Crédit agricole Centre-est à Crédit Agricole S.A., 17 313 milliers d'euros ;
- dividendes versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires, 5 597 milliers d'euros.

6.23. Participations ne donnant pas le contrôle

Non significatif dans le groupe Crédit agricole Centre-est.

6.24. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	105 685	-	-	-	105 685
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	611	5 084	12 514	1 665	19 874
Instruments dérivés de couverture	-	-	8 241	4 871	44 754	57 866
Actifs financiers disponibles à la vente	1 769 350	42 885	242 680	32 013	-	2 086 928
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	584 477	292 611	576 655	1 566 990	3 020 733
Prêts et créances sur la clientèle	1 557	1 074 895	1 718 258	6 249 524	9 351 675	18 395 909
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	33 245	15 306	556 391	713 317	1 318 259
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 770 907	1 841 798	2 282 180	7 431 968	11 678 401	25 005 254
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	22	47	2 735	1 859	4 663
Instruments dérivés de couverture	-	-	124	20 581	91 735	112 440
Dettes envers les établissements de crédit	-	2 540 622	3 777 537	3 537 803	2 404 334	12 260 296
Dettes envers la clientèle	-	5 661 495	553 561	1 889 456	72 751	8 177 263
Dettes représentées par un titre	-	85 107	20 000	3 700	379 283	488 090
Dettes subordonnées	65	(65)	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	34 699	-	-	-	34 699
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	65	8 321 880	4 351 269	5 454 275	2 949 962	21 077 451

(en milliers d'euros)	31.12.2014 Retraité					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	109 322	-	-	-	109 322
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	602	4 396	17 086	1 467	23 551
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	15 734	56 178	71 912
Actifs financiers disponibles à la vente	1 435 925	103 122	20 339	315 903	3 184	1 878 473
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	451 179	115 331	610 287	1 679 031	2 855 828
Prêts et créances sur la clientèle	21	1 145 328	1 700 986	6 041 663	9 115 380	18 003 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	26 860	9 888	550 817	801 632	1 389 197
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 435 946	1 836 413	1 850 940	7 551 490	11 656 872	24 331 661
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	2 068	2 106	4 174
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	25 942	86 866	112 808
Dettes envers les établissements de crédit	-	2 226 250	3 499 618	4 071 079	2 421 654	12 218 601
Dettes envers la clientèle	-	4 951 702	624 306	1 950 683	71 270	7 597 961
Dettes représentées par un titre	-	155 383	73 220	24 031	382 592	635 226
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	47 497	-	-	-	47 497
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	-	7 380 832	4 197 144	6 073 803	2 964 488	20 616 267

NOTE 7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	111 834	109 673
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	15 299	14 479
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-	-
Autres charges sociales	39 289	37 799
Intéressement et participation	24 572	24 690
Impôts et taxes sur rémunération	24 283	23 644
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	215 277	210 285

⁽¹⁾ Dont indemnités liées à la retraite pour 1 317 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 348 milliers d'euros au 31 décembre 2014
Dont médailles du travail pour 212 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 214 milliers d'euros au 31 Décembre 2014

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3 277 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 2 944 milliers d'euros au 31 décembre 2014, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 330 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 371 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

7.2 Effectifs fin de période (équivalent temps plein)

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France	2881	2 801
Etranger	-	-
TOTAL	2 881	2 801

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Néant

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

cf 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

(en milliers d'euros)	Zone euro 31/12/2015	Hors zone 31/12/2015	Toutes zones 31/12/2015	Toutes zones 31/12/2014 Retraité
VARIATION DETTE ACTUARIELLE				
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	51 323		51 323	44 721
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	3 340		3 340	2 675
Coût financier	748		748	1 349
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime	(491)		(491)	
Variation de périmètre	(309)		(309)	40
Prestations versées (obligatoire)	(3 805)		(3 805)	(2 500)
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	(949)		(949)	(660)
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	(1 355)		(1 355)	5 698
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	48 502	-	48 502	51 323

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT				
Coût des services	2 849		2 849	2 675
Charge / produit d'intérêt net	85		85	48
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	2 934	-	2 934	2 723

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	9 669		9 669	4 397
Ecart de change				
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	(304)		(304)	234
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(949)		(949)	(660)
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(1 355)		(1 355)	5 698
Ajustement de la limitation d'actifs				
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N	(2 608)	-	7061	5 272

⁽¹⁾ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	44 570		44 570	42 912
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	663		663	1 301
Gains / (pertes) actuariels	304		304	(234)
Cotisations payées par l'employeur	3 163		3 163	3 051
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	(308)		(308)	40
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	(3 804)		(3 804)	(2 500)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	44 588	-	44 588	44 570

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1				
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				
Gains / (pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	-	-	-	-
POSITION NETTE				
Dette actuarielle fin de période	48 502		48 502	51 323
Impact de la limitation d'actifs				-
Juste valeur des actifs fin de période	(44 588)		(44 588)	(44 570)
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	3 914	-	3 914	6 753
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE PUBLIÉE AU 31/12/N-1				6 753

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES		
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	2,05%	1,45%

⁽¹⁾ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Zone euro		Hors zone euro		Toutes zones	
	En %	en montant	En %	en montant	En %	en montant
Actions	9,7%	4 325 006	0,0%		9,7%	4 325 006
Obligations	84,2%	37 542 838	0,0%		84,2%	37 542 838
Immobiliers	6,1%	2 719 849	0,0%		6,1%	2 719 849
Autres actifs	0,00%		0,0%		0,00%	

7.5 Autres avantages sociaux

7.5.1 Rémunération variable collective

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) permet aux salariés du Crédit agricole Centre-est de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

7.5.2 Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 1 993 milliers d'euros au 31 décembre 2015 tient compte de l'actualisation. Cf note 6.21.

NOTE 8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8.1 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 975 320	1 642 094
• Engagements en faveur des établissements de crédit	212 745	56 224
• Engagements en faveur de la clientèle	1 762 575	1 585 870
Ouverture de crédits confirmés	928 461	894 028
- Ouverture de crédits documentaires	16 174	10 947
- Autres ouvertures de crédits confirmés	912 287	883 081
Autres engagements en faveur de la clientèle	834 114	691 842
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 782 710	1 679 351
• Engagements d'ordre des établissements de crédit	1 241 010	1 240 081
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 239 274	1 239 274
Autres garanties	1 736	807
• Engagements d'ordre de la clientèle	541 700	439 270
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Cautions immobilières	52 442	58 821
Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	489 258	380 449
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	6 136 029	6 315 384
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	140 528	445 951
• Engagements reçus des établissements de crédit	140 528	445 951
• Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	5 361 715	4 974 625
• Engagements reçus des établissements de crédit	499 862	493 891
• Engagements reçus de la clientèle	4 861 853	4 480 734
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 758 090	1 561 999
Autres garanties reçues	3 103 763	2 918 735
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS		

⁽¹⁾ Dont 1 237 802 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 02 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 761 326 milliers d'euros.

8.2 Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE DE PASSIFS (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS) ⁽¹⁾		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	6 136 029	6 315 384
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché ⁽²⁾	96 059	87 850
Titres et valeurs donnés en pension		
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE DE PASSIFS	6 232 088	6 403 234
JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE D'ACTIFS ET RÉUTILISABLES		
Titres empruntés	-	-
Titres & valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE D'ACTIFS ET RÉUTILISABLES	-	-

⁽¹⁾ Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 02 janvier 2014, le Crédit agricole Centre-est a versé un dépôt de garantie de 417 982 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 256 694 milliers d'euros

⁽²⁾ Un accord de collatéralisation a été conclu entre Centre-est et CACIB. Celui-ci se traduit au 31/12/2015 par un dépôt de garantie de 96 059 milliers d'euros

Au 31 décembre 2015 le Crédit agricole Centre-est n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

8.3 Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, le Crédit agricole Centre-est a apporté 6 136 029 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 315 384 milliers d'euros en 2014. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 2 690 899 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 829 463 milliers d'euros en 2014 ;
- 1 517 681 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFH (Collateral Providers Facility Agreement), contre 1 582 695 milliers d'euros en 2014 ;
- 1 242 822 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 403 706 milliers d'euros en 2014 ;
- 684 627 milliers d'euros de créances à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 499 520 milliers d'euros en 2014.

8.4 Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

NOTE 9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1 Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2 Reclassements effectués par le Crédit agricole Centre-est

Comme les exercices précédents, le Crédit agricole centre-est n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

NOTE 10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
PRÊTS ET CRÉANCES	21 416 642	22 066 618	-	22 066 618	-
Créances sur les établissements de crédit	3 020 733	3 027 744	-	3 027 744	-
• Comptes ordinaires et prêts JJ	494 622	494 622	-	494 622	-
• Comptes et prêts à terme	2 517 123	2 524 135	-	2 524 135	-
• Valeurs reçues en pension					
• Titres reçus en pension livrée					
• Prêts subordonnés	8 988	8 987	-	8 987	-
• Titres non cotés sur un marché actif					
• Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	18 395 909	19 038 874	-	19 038 874	-
• Créances commerciales	46 235	46 091	-	46 091	-
• Autres concours à la clientèle	18 134 835	18 751 783	-	18 751 783	-
• Titres reçus en pension livrée					
• Prêts subordonnés					
• Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 201	-	6 201	-
• Créances nées d'opérations d'assurance directe					
• Créances nées d'opérations de réassurance					
• Avances en comptes courants d'associés	33 362	32 936	-	32 936	-
• Comptes ordinaires débiteurs	175 135	201 863	-	201 863	-
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 318 259	1 485 285	1 485 285	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	328 118	380 612	380 612	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	990 141	1 104 673	1 104 673	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	22 734 901	23 551 903	1 485 285	22 066 618	-

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
PRÊTS ET CRÉANCES	20 859 206	21 594 963	43	21 594 963	-
Créances sur les établissements de crédit	2 855 828	2 829 056	43	2 829 056	-
• Comptes ordinaires et prêts JJ	294 995	294 995	43	294 995	-
• Comptes et prêts à terme	2 552 574	2 525 804		2 525 804	
• Valeurs reçues en pension					
• Titres reçus en pension livrée					
• Prêts subordonnés	8 259	8 257	-	8 257	-
• Titres non cotés sur un marché actif					
• Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	18 003 378	18 765 907	-	18 765 907	-
• Créances commerciales	49 956	49 956	-	49 956	-
• Autres concours à la clientèle	17 688 160	18 429 121	-	18 429 121	-
• Titres reçus en pension livrée					
• Prêts subordonnés					
• Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 389	-	6 389	-
• Créances nées d'opérations d'assurance directe					
• Créances nées d'opérations de réassurance					
• Avances en comptes courants d'associés	49 634	48 519	-	48 519	-
• Comptes ordinaires débiteurs	209 286	231 922	-	231 922	-
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 389 197	1 591 776	1 591 776	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	328 509	396 792	396 792		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 060 688	1 194 984	1 194 984	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	22 248 403	23 186 739	1 591 819	21 594 963	-

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Crédit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Dettes envers les établissements de crédit	12 260 296	12 249 025	-	12 249 025	-
• Comptes ordinaires et emprunts JJ	1 683	1 622	-	1 622	-
• Comptes et emprunts à terme	12 258 613	12 247 403	-	12 247 403	-
• Valeurs données en pension					
• Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	8 177 263	8 150 597	-	8 150 597	-
• Comptes ordinaires créditeurs	4 953 866	4 953 731	-	4 953 731	-
• Comptes d'épargne à régime spécial	86 810	86 810	-	86 810	-
• Autres dettes envers la clientèle	3 136 587	3 110 056	-	3 110 056	-
• Titres donnés en pension livrée					
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
• Dettes nées d'opérations de réassurance					
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	488 090	483 555	-	483 555	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	20 925 649	20 883 177	-	20 883 177	-

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Dettes envers les établissements de crédit	12 218 601	12 203 672	-	12 203 672	-
• Comptes ordinaires et emprunts JJ	7 722	7 710	-	7 710	-
• Comptes et emprunts à terme	12 210 879	12 195 962	-	12 195 962	-
• Valeurs données en pension					
• Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	7 597 961	7 557 013	-	7 557 013	-
• Comptes ordinaires créditeurs	4 433 161	4 433 019	-	4 433 019	-
• Comptes d'épargne à régime spécial	83 209	83 209	-	83 209	-
• Autres dettes envers la clientèle	3 081 591	3 040 785	-	3 040 785	-
• Titres donnés en pension livrée					
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
• Dettes nées d'opérations de réassurance					
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	635 226	629 990	-	629 990	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	20 451 788	20 390 675	-	20 390 675	-

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Crédit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

10.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

• Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 274	-	3 274	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-			
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe				
• Actions et autres titres à revenu variable				
• Instruments dérivés	3 274		3 274	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	16 600		16 600	
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		-		-
Valeurs reçues en pension	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	16 600		16 600	
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	16 600		16 600	
• Actions et autres titres à revenu variable				-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 086 928	304 962	1 781 966	
• Effets publics et valeurs assimilées	247 701	247 701		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	550 324	55 762	494 562	
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	1 288 903	1 499	1 287 404	
• Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	57 866		57 866	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 164 668	304 962	1 859 706	-

⁽¹⁾ Y compris 971 078 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 609	-	2 609	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
• Instruments dérivés	2 609	-	2 609	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	20 942	-	20 942	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	20 942	-	20 942	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	20 942	-	20 942	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 878 473	334 818	1 543 655	-
• Effets publics et valeurs assimilées	254 167	254 167	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	434 775	78 598	356 177	-
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	1 189 531	2 053	1 187 478	-
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	71 912	-	71 912	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 973 936	334 818	1 639 118	-

⁽¹⁾ Y compris 943 465 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

- Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2015	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 663	-	4 663	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	4 663	-	4 663	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	112 440	-	112 440	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	117 103	-	117 103	-

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 174	-	4 174	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	4 174	-	4 174	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	112 808	-	112 808	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	116 982	-	116 982	-

10.2.2 Changements de modèles de valorisation

En 2015, le Crédit agricole Centre-est n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation qui aurait entraîné le reclassement de titre dans un niveau de valorisation différent de celui de 2014.

10.2.3 Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Néant

NOTE 11 - IMPACT DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES (IFRIC 21) OU AUTRES ÉVÈNEMENTS

11.1 Compte de résultat

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014 retraité	Impact IFRIC21	31/12/2014 publié
Intérêts et produits assimilés	4.1	777 035	-	777 035
Intérêts et charges assimilées	4.1	(370 966)	-	(370 966)
Commissions (produits)	4.2	326 835	-	326 835
Commissions (charges)	4.2	(52 033)	-	(52 033)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 347	-	2 347
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	43 674	-	43 674
Produits des autres activités	4.5	46 197	-	46 197
Charges des autres activités	4.5	(13 060)	-	(13 060)
PRODUIT NET BANCAIRE		760 029	-	760 029
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	(350 434)	(23)	(350 411)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(11 769)	-	(11 769)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		397 826	(23)	397 849
Coût du risque	4.8	(24 489)	-	(24 489)
RESULTAT D'EXPLOITATION		373 337	(23)	373 360
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	1 549	-	1 549
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(564)	-	(564)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT		374 322	(23)	374 345
Impôts sur les bénéfices	4.10	(138 769)	9	(138 778)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-	-
RESULTAT NET		235 553	(14)	235 567
Intérêts minoritaires		-	-	-
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		235 553	(14)	235 567

11.2 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
RÉSULTAT NET	235 553			235 553
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(5 271)	-	-	(5 271)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(5 271)	-	-	(5 271)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1 211)	-	-	(1 211)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 815	-	-	1 815
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	303	-	-	303
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(4 364)	-	-	(4 364)
Gains et pertes sur écarts de conversion	930	-	-	930
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	10 423	-	-	10 423
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	11 353	-	-	11 353
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	(1)	-	-	(1)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(2 461)	-	-	(2 461)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	8 891	-	-	8 891
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4 527	-	-	4 527
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	240 080	-	-	240 080
Dont part du Groupe	240 095	-	-	240 095
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	-	-	1

11.3 Bilan Actif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014 retraité	Impact IFRIC21	Impacts autres	31/12/2014 publié
Caisse, banques centrales	6.1	109 322	-	-	109 322
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	23 551	-	-	23 551
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	71 912	-	-	71 912
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8	1 878 473	-	-	1 878 473
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5- 6.7-6.8	2 855 828	-	-	2 855 828
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5- 6.7-6.8	18 003 378	-	-	18 003 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	1 389 197	-	-	1 389 197
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	46 618	(547)	-	47 165
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	428 671	-	-	428 671
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	44 788	-	-	44 788
Immeubles de placement	6.17	196 702	-	-	196 702
Immobilisations corporelles	6.18	81 262	-	-	81 262
Immobilisations incorporelles	6.18	16 287	-	-	16 287
Ecarts d'acquisition	6.19	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		25 145 989	(547)	-	25 146 536

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 01 janvier 2014

(en milliers d'euros)	Notes	01/01/2014 retraité	Impact IFRIC21	Impacts autres	01/01/2014 publié
Caisse, banques centrales	6.1	103 385	-	-	103 385
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	34 507	-	-	34 507
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	42 048	-	-	42 048
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8	1 752 530	-	-	1 752 530
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5- 6.7-6.8	4 853 972	-	-	4 853 972
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5- 6.7-6.8	17 739 355	-	-	17 739 355
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	1 460 657	-	-	1 460 657
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	58 364	(555)	-	58 919
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	465 448	-	-	465 448
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	44 667	-	-	44 667
Immeubles de placement	6.17	188 397	-	-	188 397
Immobilisations corporelles	6.18	85 387	-	-	85 387
Immobilisations incorporelles	6.18	16 894	-	-	16 894
Ecarts d'acquisition	6.19	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		26 845 611	(555)	-	26 846 166

11.4 Bilan Passif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014 retraité	Impact IFRIC21	Impact autres	31/12/2014 publié
Banques centrales	6.1	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 174	-	-	4 174
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	112 808	-	-	112 808
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	12 218 601	-	-	12 218 601
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	7 597 961	-	-	7 597 961
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	635 226	-	-	635 226
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		47 497	-	-	47 497
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	10 845	-	-	10 845
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	367 880	(1 439)	-	369 319
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	-	-	-	-
Provisions	6.21	66 782	-	-	66 782
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	-	-	-	-
TOTAL DETTES		21 061 774	(1 439)	-	21 063 213
CAPITAUX PROPRES		4 084 215	892	-	4 083 323
Capitaux propres - part du Groupe		4 084 199	892	-	4 083 307
• Capital et réserves liées		731 504	-	-	731 504
• Réserves consolidées		3 086 771	906	-	3 085 865
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		30 371	-	-	30 371
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-	-
• Résultat de l'exercice		235 553	(14)	-	235 567
Participations ne donnant pas le contrôle		16	-	-	16
TOTAL DU PASSIF		25 145 989	(547)	-	25 146 536

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 01 janvier 2014

(en milliers d'euros)	Notes	01/01/2014 retraité	Impact IFRIC21	Impact autres	01/01/14 publié
Banques centrales	6.1	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3 955			3 955
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	16 134			16 134
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	14 398 781			14 398 781
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	7 457 648			7 457 648
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	692 587			692 587
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		21 661			21 661
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	-			-
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	372 779	(1 462)		374 240
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-			-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	-			-
Provisions	6.21	60 239			60 239
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	-			-
TOTAL DETTES		23 023 784	(1 462)		23 025 245
CAPITAUX PROPRES		3 821 827	906		3 820 921
Capitaux propres - part du Groupe		3 821 812	906		3 820 906
• Capital et réserves liées		686 438			686 438
• Réserves consolidées		2 905 993	906		2 905 086
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		25 844			25 844
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-			-
• Résultat de l'exercice		203 537	-		203 537
Participations ne donnant pas le contrôle		15			15
TOTAL DU PASSIF		26 845 610	(555)		26 846 166

11.5 Tableau des flux de trésorerie

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	IFRIC21	31/12/2014 Publié
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	374 322	(23)	374 345
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 770	-	11 770
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	45 613	-	45 613
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(1 549)	-	(1 549)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	448	-	448
Resultat net des activités d'investissement	-	-	-
Resultat net des activités de financement	-	-	-
Autres mouvements	(6 829)	23	(6 852)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	49 453	23	49 430
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	185 400	-	185 400
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(95 480)	-	(95 480)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(70 344)	-	(70 344)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	38 767	-	38 767
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	1 468	-	1 468
Impôts versés	(116 804)	-	(116 804)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(56 993)	-	(56 993)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	366 782	-	366 782
Flux liés aux participations	(10 534)	-	(10 534)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7 540)	-	(7 540)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(18 074)	-	(18 074)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	22 287	-	22 287
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	22 287	-	22 287
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	370 995	-	370 995
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25 699	-	25 699
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	103 373	-	103 373
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(77 674)	-	(77 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	396 694	-	396 694
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	109 319	-	109 319
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	287 375	-	287 375
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(370 995)	-	(370 995)

*Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

**Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

NOTE 12 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

12.1 Informations sur les filiales : opérations de titrisations et fonds dédiés

En 2015 le Crédit agricole Centre-est a participé à la titrisation du FCT Crédit agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

Le Crédit agricole Centre-est détient 99,99 % du fonds dédié CAPI Centre-est. Celui-ci est consolidé par la méthode de l'intégration globale. Le bilan de cette structure est essentiellement composé d'actifs financiers disponibles à la vente (257.424 milliers d'euros pour un total bilan de 271.021 milliers d'euros).

12.2 Composition du périmètre

SOCIÉTÉS	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE
ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS			
CRÉDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE	18,30	18,30	MEE
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS			
CAPI CENTRE-EST	99,99	99,99	IG
SOCIÉTÉ TECHNIQUE DE TITRISATION			
STT	100,00	100,00	IG

En 2015 le Crédit agricole Centre-est a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

NOTE 13 - PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2015, le groupe Crédit agricole Centre-est ne détient pas de participations pour lesquelles le pourcentage de contrôle serait supérieur à 20 % et dont la valeur de bilan serait significative.

13.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2015, le groupe Crédit agricole Centre-est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

le groupe Crédit agricole Centre-est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2015, l'implication du groupe Crédit agricole Centre-est dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le groupe Crédit agricole Centre-est dans le tableau ci-après :

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2015, l'implication du groupe Crédit agricole Centre-est dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le groupe Crédit agricole Centre-est dans le tableau ci-dessous

(en milliers d'euros)	31/12/2015															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussement de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente								432 496	432 496							
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	432 496	432 496	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction																
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Dettes au coût amorti																
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS																
• Engagements de financement																
• Engagements de garantie																
• Autres engagements																
• Provisions - Engagements par signature																
EXPOSITION MAXIMALE AUX RISQUES DE PERTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NET DE PROVISIONS) VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES									11 075 117							

⁽¹⁾ L'exposition au risque de pertes pour les entités structurées qui ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité est communiquée dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt. [Par ailleurs, les informations concernant les entités structurées de DAS Recovery sont communiquées dans la partie 5 du document de référence relative aux facteurs de risque]

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres ehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres ehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres ehaussement de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres ehaussement de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente								307 320	307 320							
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	307 320	307 320	-	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction																
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Dettes au coût amorti																
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ENGAGEMENTS DONNÉS																
• Engagements de financement																
• Engagements de garantie																
• Autres engagements																
• Provisions - Engagements par signature																
EXPOSITION MAXIMALE AUX RISQUES DE PERTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NET DE PROVISIONS) VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES								9 231 647								

⁽¹⁾ L'exposition au risque de pertes pour les entités structurées qui ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité est communiquée dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt. [Par ailleurs, les informations concernant les entités structurées de DAS Recovery sont communiquées dans la partie 5 du document de référence relative aux facteurs de risque]

NOTE 14 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

KPMG Audit

51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9
France

MAZARS

131 Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est

Siège social : 1, rue Pierre Truchis de Lays - 69140 Champagne au Mont d'Or
Capital social : € 191 453 625

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2015.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 6.5 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

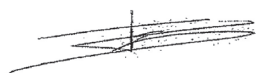
Lyon et Villeurbanne, le 25 février 2016

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé



Frédéric Damaisin
Associé

MAZARS



Anne Veaute
Associée



Emmanuel Charnavel
Associé

Chapitre
3

LES RÉOLUTIONS
PRÉSENTÉES
À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE

22 MARS 2016

RÉSOLUTIONS

Première résolution

« L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve purement et simplement ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2015 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs. »

Deuxième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer à 1,07 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2016. »

Troisième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 240 782 772,14 euros, ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit :

• Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	1 439,85 €
• Intérêt aux parts sociales à 1,07 %	1 536 331,66 €
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	18 058 707,91 €
• Versement à la réserve légale	165 889 719,54 €
• Versement aux réserves facultatives	55 296 573,18 €

Quatrième résolution

« Le capital social, qui était de 191 453 610 euros au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 191 453 625 euros au 31 décembre 2015. Il se décompose comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale	Capital
Parts sociales détenues par les Administrateurs	17	15	255
Parts sociales détenues par les Caisses Locales	9 572 142	15	143 582 130
Part sociale détenue par CASA	1	15	15
Certificats Coopératifs d'Associés	3 191 415	15	47 871 225
	TOTAL		191 453 625

« L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 30 euros et entérine le remboursement d'une part sociale représentant un montant de 15 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration. »

Cinquième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer la somme globale allouée au financement des indemnités des Administrateurs à 393 000 euros au titre de l'exercice 2016, en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée. »

Sixième résolution

« Présentation et vote consultatif de l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées durant l'exercice 2015 au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction de la Caisse régionale en application de l'article L511-73 du Code monétaire et financier. L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations versées au Directeur général et aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle, à hauteur d'un montant égal à 3 409 785 € au titre de l'exercice 2015 ».

Septième résolution

« L'Assemblée générale réélit, en exécution de l'article 15 des statuts, les Administrateurs sortants suivants, pour une durée de 3 ans :

M. François GERARD
M. Pierre VALLET
M. Bernard REYBIER
Mme Anne VIGNAT DUCRET.

L'Assemblée générale, prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de M. Daniel BEGUYOT et de M. Xavier CHARDIGNY et élit, pour une durée de 3 ans, en qualité de nouvel Administrateur :

Mme Danièle BEAUDOT.

Les fonctions de ces Administrateurs viendront à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, sauf dispositions statutaires contraires. »

Huitième résolution

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires. »

RÉSOLUTIONS

Première résolution

« L'Assemblée générale extraordinaire décide de la modification de l'article 10 des statuts de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Centre-est afin de prévoir la possibilité d'admettre des clients et des associés non coopérateurs comme sociétaires de la Caisse régionale.

Article 10 - ADMISSION DES SOCIETAIRESAncienne rédaction :

1. La Caisse régionale peut admettre comme sociétaires toutes les personnes physiques ou morales visées à l'article L. 512-22 du Code monétaire et financier.
2. Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'administration.

Nouvelle rédaction :

1. La Caisse régionale peut admettre comme sociétaires, dans les conditions et selon les modalités prévues dans le code monétaire et financier et les présents statuts, les personnes physiques ou morales mentionnées à l'article L. 512-22 du code monétaire et financier et les personnes physiques ou morales pour lesquelles elle a effectué l'une des opérations visées à ce même article.
2. La Caisse régionale peut également admettre, conformément aux dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, sur décision du Conseil d'administration, des associés non coopérateurs entendant contribuer, notamment par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la Caisse régionale, dans les conditions et limites fixées par les présents statuts.
3. Chaque sociétaire ayant la qualité d'associé non coopérateur disposera d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Le pourcentage des droits de vote détenus par l'ensemble des associés non coopérateurs ne peut excéder les plafonds visés à l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.
4. Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'administration. »

Deuxième résolution

« L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales. »

Périmètre : activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est

Les données chiffrées retranscrites sont celles observées au cours de l'exercice 2015 (les effectifs communiqués couvrent 95% du périmètre consolidé, les filiales immobilières n'étant pas prises en compte dans le reporting RSE)

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs		
		Nom	Contenu quantitatif	
DONNÉES SOCIALES	1- EMPLOI	1-a- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géo	<ul style="list-style-type: none"> Effectif de l'entreprise au 31/12/15 : 3134 Répartition de l'effectif au 31/12 par catégorie : <ul style="list-style-type: none"> - AA : 364 - TAU : 1982 - RM : 788 	
		Répartition des employés par sexe, âge	<ul style="list-style-type: none"> Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/15 : 1052 hommes / 2082 femmes Répartition de l'effectif par catégorie d'âge au 31/12 : <ul style="list-style-type: none"> - moins de 25 ans : 257 - 25 à 34 ans : 815 - 35 à 44 ans : 645 - 45 à 54 ans : 766 - 55 à 64 ans : 647 - 65 et plus : 4 	
		1-b Les embauches et les licenciements	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'embauches dans l'année 2015 : 223 en CDI, 487 en CDD Nombre de licenciements dans l'année 2015 : 13 Taux de turnover 2015 : pour les CDI 6,6% 	
	2- ORGANISATION DU TRAVAIL / SANTÉ ET SÉCURITÉ	2-a Absentéisme	Absentéisme (types d'absence, accidents de trajet, incivilités, TMS)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours d'absence pendant l'année / nombre de jours théoriques pendant la même période : - Absences de type maladie : 4,87% - Absences de type accident (travail, trajet) : 0,26% - Absences de type maternité : 1,54% - Absences pour autres motifs : 0,34%
		2-b L'organisation du temps de travail	Nombre de jours travaillés dans l'année et nombre de collaborateurs à temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours travaillés dans l'année 2015 : 205 jours Nombre de collaborateurs à temps partiel en 2015 : 411 collaborateurs
	5- FORMATION	5-b Nombre total d'heures de formation	Nombre total de jours de formation	<ul style="list-style-type: none"> Budget total de formation (comptable) / masse salariale en 2015 : 7,07 % Les axes majeurs de la formation en 2015 : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la transformation de notre modèle de banque de proximité pour mieux servir nos clients (dispositif RC2.0) • Accompagner les collaborateurs dans le développement de leur professionnalisme • Mettre en œuvre de nouveaux modes pédagogiques et assurer une veille technologique Nombre total de jours de formation en 2015 : 16 015
	6 - RELATIONS SOCIALES	6-a L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Nombre de réunions avec les IRP	Nombre de réunions en 2015 avec les Instances Représentatives du Personnel : 65
		6-b Le bilan des accords collectifs	Nombre d'accord relatifs aux conditions de travail des salariés	Nombre d'accord relatifs aux conditions de travail des salariés signés au cours de l'année 2015 : 7
	7 - SANTÉ ET SÉCURITÉ	7-a Les conditions de santé et de sécurité	Nombre de réunions du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail	Nombre réunions CHSCT en 2015 : 12 dont 3 commissions RPS
7-b Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail		Liste des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Accord CESU 26/03/2015. Accord Congés Solidaires 26/03/2015. Avenant à l'accord sur le CET(modalités de transfert des droits du CET sur le PERCO) 02/10/2015. Avenant à l'accord sur le CET (prolongation) 02/10/2015. Accord sur la complémentaire santé 30/11/2015. Accord sur la formation professionnelle 17/12/2015 ; l'avenant à l'accord travailleurs Handicapés signé le 26/03/2015	
8 - ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	8-a Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire moyen femme/homme des cadres • Salaire moyen femme/homme des techniciens • Salaire moyen femme/homme des agents d'application • Composition de l'entreprise : % de collaboratrices • Composition du Conseil d'administration de la CR : % d'administratrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes au Conseil d'administration de la CRCACE: 23,5% (soit 4 femmes sur 17 administrateurs) • Nombre de femmes au Comité de direction en 2015 : 4/14 soit 28,5 % (contre 23% en 2014) 	
	8-b Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de salariés handicapés • Montant d'achat de biens et services aux ESAT sur l'année 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de salariés handicapés : 5,10% en 2015 Montant d'achat de biens et services aux ESTA sur l'année 2015 : 194 000€ 	
	8-c La politique de lutte contre les discriminations	Descriptif de la politique en place dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Pour nos clients, la société a mis en place une politique ACCEO, qui permet l'accès aux agences pour les personnes sourdes et malentendantes. En interne, pour nos collaborateurs : <ul style="list-style-type: none"> - le "Pacte Action Senior", - la charte de la diversité. 	
9- ÉVOLUTION DE CARRIÈRE		Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage total de salariés ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation formalisé au cours de l'année 2015 : 2 566 entretiens annuels d'évaluation réalisés soit 91,8% de l'effectif CDI actif • Nombre et pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une promotion au cours de l'année 2015 : 398 promotions soit 14,2% de l'effectif CDI actif • Nombre et pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une mobilité au cours de 2015 : non suivis en 2015 	

Périmètre : activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs	
		Nom	Contenu quantitatif
9- POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	9-a L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Détail de la politique interne de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Un Comité de Direction dédié au pilotage général des trajectoires RSE s'est réuni en mars 2015. Un Comité Développement Durable, transverse aux 4 Caisses Régionales de la Région Rhône-Alpes regroupant les Responsables Développement Durable de ces structures, s'est réuni 2 fois en 2015. Le Projet d'Entreprise lancé en 2013 intègre l'ensemble des préoccupations RSE, de même que les plans d'actions annuels des différents métiers.
	9-b Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	Détail de la politique interne de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Dématérialisation des suivis d'état de gestion, permettant de fortes économies de papier. Mise en place de 4 voitures électriques dans la flotte de voitures de service, en remplacement de véhicules diesel. 5^{ème} édition du programme de 16 Vélos à Assistance électriques mis à disposition de collaborateurs volontaires pour une durée d'un an. Mise à disposition d'une offre d'abonnement au service d'auto-partage électrique BlueLy pour les collaborateurs et sociétaires du Grand Lyon (dizaine de souscription en 2015). Forfait entreprise au service BlueLy pour les collaborateurs du Carré Bellecour. 1 station BlueLy sur le Campus Crédit agricole
	9-c Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Détail de la politique interne de l'entreprise	Non activités de banque et assurances ne sont pas source de risque environnemental ou de pollution, nous optimisons nos process pour réduire notre empreinte carbone.
10- POLLUTION ET GESTION DES DECHETS	10-b Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Non concerné de par notre secteur d'activité
		Consommation de papier	<ul style="list-style-type: none"> Consommation totale de papier : 462 tonnes, -7% par rapport à 2014
		Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Les déchets papier : 138 tonnes (-33% par rapport à 2014) Les déchets DEEE : 8,3 tonnes Nombre total de cartes recyclées : 243 654, soit 7% et 1267 Kg Cartes en plastique végétal : 13,9%
		La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	Les seules nuisances sonores sont confinées à certaines zones des installations techniques des sièges. En application de la réglementation, les équipements de protection des collaborateurs et sous-traitants sont utilisés
11- UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	11-c La conso d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'énergie directe répartie par source.	<ul style="list-style-type: none"> Consommation totale d'énergie sur l'année en KWh : 28 633 883 KWh, soit 145 KWh/m² (dont 82% d'électricité) Consommation exprimée en CO2: 3018 TeqCO² Partenaire d'Helianthe dont les 30 ans d'existence ont été fêtés en 2015 : + de 100 familles de l'Ain « à énergie positive » s'engage à réduire leur consommation d'énergie et d'eau dans leur habitat d'au moins 8 %. La thématique est peu significative au regard des activités tertiaires de la société. Toutefois, une démarche de fiabilisation des données est en cours afin de communiquer la consommation en eau en 2016.
		La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	<ul style="list-style-type: none"> Production annuelle d'énergie produite exprimée en Kwh : non concerné
		Production d'énergie verte par la CR	
12- CHANGEMENT CLIMATIQUE	12-a Les rejets de gaz à effet de serre	Emissions de GES liés aux déplacements professionnels (salariés et administrateurs)	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des kilomètres effectués par les collaborateurs dans le cadre de leur fonction : 3 995 532 Km Suivi des kms parcourus des véhicules de société par an : 353 764 Km Suivi des km parcourus par les administrateurs par an : 250 159 Km Suivi des km parcourus en train par an : 618 130 Km Suivi des km parcourus en avions par an : 51 246 Km
	12-b Protection de la biodiversité	Actions réalisées par l'entreprise pour la protection de la bio diversité	<ul style="list-style-type: none"> 16 ruches sont installées sur les sites de Champagne au Mont d'Or et Mâcon afin de contribuer à la protection des abeilles. L'association "Les Ruchers de Centre-est" a collecté 1 056 pots de miel pour financer des opérations pour la préservation de la biodiversité : animation PLV de 36 dessins présentés dans toutes les agences du territoire sur le rôle de l'abeille dans la nature. Le parc de Champfleury regroupe une centaine d'essences d'arbres classés et protégés. Un partenariat de longue date existe avec le Parc aux Oiseaux de Villars les Dombes et le Parc de Courzieu pour protéger la faune et faire découvrir leurs richesses au public.
LES IMPACTS INDIRECTS LIÉS AUX METIERS (NON GRENELLE)		Valeur monétaire des produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Les encours (€) Eco PTZ, PEE, Habitat et Conso Eco PTZ : 5,5 M€ de réalisation 2015 en évolution de -22,23% par rapport à 2014 et 36 M€ d'encours -3,92% par rapport à 2014 PEE : 1,1 M€ de réalisation 2015 et 11,6 M€ d'encours Habitat : 2 607 M€ de réalisation 2015 et 12 350 M€ d'encours Conso : 274 M€ de réalisation 2015 et 611 M€ d'encours Nombre et évolution des prestations audit conseil en énergie : le site de Champagne ainsi que 30 agences ont eu un audit énergétique réglementaire en 2015 dont le bilan a été déposé en préfecture début décembre 2015 Fonds Atout Valeurs Durables : encours au 31/12/2015 : 5,3 M€
		Suivi des investissements des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers ENR financés : - Agriculture : 16 dossiers pour 369 K€, - Professionnels : 11 dossiers pour 589 K€

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Périmètre : activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs		
		Nom	Contenu quantitatif	
AUTRES DONNEES	13- IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	13-a Impact territorial ... en matière d'emploi et de développement régional	Valeur économique directe créée et distribuée... par la CR	<ul style="list-style-type: none"> Le PNB s'élève à 750,4 M€
		13-b Impact territorial ... sur les populations riveraines ou locales	Points d'accès dans les endroits peu peuplés ou défavorisés	<ul style="list-style-type: none"> nombre de DAB-GAB : <ul style="list-style-type: none"> - 420 automates avec fonction retrait - 14 automates avec fonction retrait mis à disposition des commerçants - 153 automates de dépôt - 85 automates de dépôt à capacité recyclante - 224 bornes de consultation - 169 monnayeurs - 245 coffres tronc + 4 à accès sécurisé par carte bancaire - 5 automates de dépôt + 1 coffre tronc en Francs Suisses nombre de bureaux permanents : 282 bureaux
			Initiatives pour améliorer l'accès aux services financiers des populations défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> nombre de dossiers micro-crédit dans l'année : aucun, non distributeur de micro crédit
			Initiatives pour accompagner les accidents de la vie / les difficultés économiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers traités (par Passerelle) : 1 700 depuis la création, 400 nouvelles familles en 2015 Taux de sorties du dispositif avec succès : 82% Nombre d'accompagnements en cours : 430
	14- RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT DES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS	14-a Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Descriptif du mode opératoire sur les enquêtes satisfaction et résultats obtenus	<p>Chaque mois nous interrogeons nos clients afin de mesurer leur degré de satisfaction dans la prise en charge et le traitement de leur réclamation, 70% se disent satisfaits ou très satisfaits. Lors d'un traitement immédiat de ces réclamations, ce sont 81% de nos clients qui sont satisfaits ou très satisfaits. En outre, trois types d'enquêtes mensuelles de satisfaction sont réalisées par internet auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> des nouveaux clients (1 mois et 12 mois après la date d'entrée en relation), des clients ayant réalisé leur crédit habitat avec nous, des personnes, clientes ou non, concernées par une succession, et assistées par notre service successions. <p>Chaque année, des enquêtes de satisfaction portant sur la relation client sont réalisées auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> de clients particuliers de chacune de nos agences, de clients patrimoniaux, de clients professionnels, de clients agriculteurs, de clients entreprises. <p>Pour 2015, les résultats de ces enquêtes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Particuliers : l'IRC (Indice de Recommandation client) suite à l'enquête de décembre 2015 est de +11 et le taux de promoteurs (clients qui nous recommandent) de 37%- Banque Privée : 91% de clients satisfaits, niveau stable par rapport à 2014. L' IRC est de +25, soit en baisse de 2 points par rapport à 2014- Professionnels : pas de mesure au niveau Caisse régionale en 2015- Agris : 87% de clients satisfaits, un IRC stable à -1- Entreprises : 88% de clients satisfaits, soit une baisse de 7 points par rapport à 2014. L'IRC 2015 s'établit à +15, en baisse de 4 points par rapport à 2014. Par ailleurs, une enquête spécifique dite Indice de Recommandation Client Stratégique (IRC stratégique), est réalisée. Cette enquête mesure la proportion des clients prêts à recommander le Crédit Agricole Centre-est à leur entourage. Cette proportion est déterminée en faisant la différence entre les clients promoteurs (qui recommandent fortement) et les détracteurs (qui déconseillent)
		14-b Les actions de partenariat ou mécénat	Description des impacts sociétaux significatifs	<ul style="list-style-type: none"> Actions de mécénat/sponsoring : 2 M€ répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - entrepreneuriat : 1068 K€, - éducation : 21,1 K€, - sport : 484,4 K€, - nutrition santé prévoyance : 55,5 K€, - logement : 15,5 K€ ; - patrimoine : 47 K€ ; - culture : 81 K€ ; - mutualisme : 100 K€ ; - environnement : 10 K€ ; - monde agricole : 115,85 K€ ; - sociétal : 2,5 K€. Actions mutualistes : 132 caisses locales, soit 223 initiatives locales pour 235 K€ Un partenariat durable avec le parc des Oiseaux Implanté au cœur de la Dombes dans l'Ain, le parc des Oiseaux de Villars les Dombes doit sa notoriété à son exceptionnelle collection d'oiseaux et à sa politique de développement durable avec : <ul style="list-style-type: none"> Des programmes de reproduction dans les conditions les plus naturelles possibles. La nurserie accueille des centaines de naissances chaque année, aras (calaos, flamants, pélicans ou grues...) Un engagement auprès de la « Vulture Conservation Foundation VCF » avec par exemple le programme de conservation d'une espèce emblématique qui fait partie des 8 espèces les plus menacées d'Europe : le gypaète barbu. Et enfin, la sensibilisation du public pour la protection de la biodiversité et de l'environnement avec des panneaux d'information thématique, traités de manière pédagogique.
	15- LOYAUTÉ DES PRATIQUES	15-a Actions engagées pour prévenir la corruption	Politique de conformité : Pourcentage des salariés formés aux procédures anti-corruption (ex fraude interne / externe, etc.)	Le Crédit agricole Centre-est remplit ses obligations et chaque année un programme de formations réglementaires est suivi par l'ensemble des collaborateurs.
			Pourcentage et nombre de domaines d'activité soumis à l'analyse de risque en matière anti-blanchiment	Le Crédit agricole Centre-est remplit ses obligations et chaque année un programme de formations réglementaires est suivi par l'ensemble des collaborateurs. Idem pour les déclarations de soupçons : nous exerçons les diligences nécessaires.
	16- SOUS TRAINANCE ET FOURNISSEURS	16-a La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Nombre de fournisseurs installés sur le territoire de l'entreprise et montant des achats réalisés dans l'année. Descriptif de la politique achat	Tous les achats de services externes réalisés par le Crédit agricole Centre-est se font dans le cadre d'une charte basée sur des critères de Développement Durable et ce depuis 2011.
	INDICATEURS METIERS (non Grenelle) : intérêt du client		Politique pour la conception et la vente juste des produits et services	<ul style="list-style-type: none"> 60 produits validés en Comité en 2015 sur 67 produits présentés Nombre et nature des réclamations dans l'année : 1 639 Nombre de dossiers traités par le médiateur : 201 dossiers dont 44 mis en œuvre par le médiateur

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Attestation de présence de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-est

Siège social : 1, rue Pierre Truchis de Lays
69 410 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €. 191 453 625

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-est désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre janvier et février 2016 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

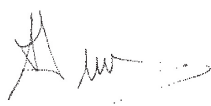
- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce, notamment les explications apportées pour justifier la non publication des consommations en eau ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-est, ses Caisses locales ainsi que ses filiales, avec les limites précisées en introduction du tableau de bord des indicateurs RSE du rapport de gestion.

Conclusion

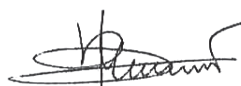
Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense et Lyon, le 26 février 2016

KPMG S.A



Anne Garans
Associée
Département Changement Climatique
& Développement Durable



Philippe Massonnat
Associé

Exercice clos le 31 décembre 2015.

**Nous vous invitons à consulter les éléments de
Responsabilité Sociétale d'Entreprise
du Crédit agricole Centre-est sur
www.ca-centrest.fr
ou sur pacte.ca-centrest.fr**

Pour en savoir plus :



www.ca-centrest.fr



pacte.ca-centrest.fr



www.ca-centrest.fr